

BULLETIN
DE LA
SOCIÉTÉ HISTORIQUE
ET SCIENTIFIQUE
DE
SOISSONS

(COURONNÉE PAR L'ACADÉMIE FRANÇAISE)

Reverere gloriam veterem et hanc ipsam
senectutem quæ in homine venerabilis.
in urbibus sacra est.

PLINE LE JEUNE ; liv. VIII ; ép. XXIV.

TOME DIXIÈME

4^e Série. — 1954-1956

Ets A. BATICLE
— Imprimerie —
7, Rue de la Chaussée, 7
— Chauny (Aisne) —
1957

BULLETIN
DE LA
SOCIÉTÉ HISTORIQUE
ET SCIENTIFIQUE
DE
SOISSONS
(COURONNÉE PAR L'ACADÉMIE FRANÇAISE)

Reverere gloriam veterem et hanc ipsam
senectutem quæ in homine venerabilis.
in urbibus sacra est.

PLINE LE JEUNE ; liv. VIII ; ép. XXIV.

TOME DIXIÈME

4^e Série. — 1954-1956

Ets A. BATICLE
— Imprimerie —
7, Rue de la Chaussée, 7
— Chauny (Aisne) —
1957

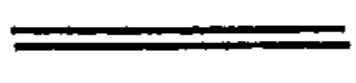
LISTE des MEMBRES
de la Société Historique et Scientifique de Soissons

1956

Bureau

MM.

- Président* Henry LUGUET
- Vice-président* Maximilien BUFFENOIR
- d°* Comte Edgard DE BARRAL
- Secrétaire général* Bernard ANCIEN
- Secrétaire* Jean HACARD
- Bibliothécaire*... .. Chanoine Gabriel MÉRA
- Archiviste*... .. F. CORTHEYS
- Trésorier* Jean HENRY
- Commissaire aux comptes*.. Georges SINSOILLIEZ



Membres perpétuels

1888	BERTIER DE SAUVIGNY (Comte A. de) (†)
1903	GOSSET André (†)
1906	DELABY (O.) (†)
1908	WAELEÛS (A. G. G.) (†)
1913	DESCAMBRES (Edmond) (†)
1920	FIRINO-MARTELL (P.) (†)
1935	FERTÉ Jean
1922	LUGUET (Henry)
1926	VIGNIER (Général P. H. J.) (†)
1927	BEAUCHAMPS Louis
1927	FIRINO (Mme, née de Rivocet) (†)
1927	HENRY Jean
1948	LORIENT Robert
1929	MIGNOT (E.) (†)
1929	MOREAUX (Mme Lucien, née Louise Forzy)
1929	LUGUET (Mme, née Hélène Foulque-Bert)
1934	DELABY (Mlle M.) (†)
1944	VIGNIER Jean (†)
1945	AUGER (Mme, née Deschamps) (†)
1945	LECRENIER Pierre.
1946	GOSSET (Mme, née Saint-Marc-Girardin)

Membres à vie

1921	BUFFENOIR (Maximilien)
1928	NOEL (G.)
1929	GALLÉE (P.)
1931	MONNET (G.)
1935	PARADIS (Jean)
1945	DERVAUX (Baron R.)

LISTE des MEMBRES

- | | |
|--|--|
| ABELET (R. P. Edmond) (Res-
sons). | CARLIER (G.) (Villeneuve). |
| ANCIEN Bernard (Soissons) | CARPENTIER André (Vierzy). |
| ANCIEN Jean (Vénizel). | CARPENTIER-BEAUCHAMPS
(Mme) (Soissons). |
| AUBRY (docteur) (Soissons). | CHAUVIN (Troyes). |
| BACHY Pierre (Soissons). | CLERC Hélène, née Ferté (Sois-
sons). |
| BALAY (juge de paix) (Sois-
sons). | CLERC-RENAUD (Soissons). |
| BAROTEAUX Emile (Soissons). | COBÉE (chanoine Henri) (Sois-
sons). |
| BARRAL (comte Ed. de) (Sois-
sons). | COLAS Edouard (Vierzy). |
| BARRÉ Carolus (Paris). (†) | COLLARD (A.) (Soissons). |
| BATTEUX (abbé) (Juvigny). | CORDIER (abbé) (Soissons). |
| BATTEUX (Mlle) (Soissons). | CORTEYS Fernand (Soissons). |
| BEAUCHAMPS Louis (Soissons). | COURT Paul (maître) (Sois-
sons). |
| BEAUZÉE Nicolas (Soissons). | CUBBELS Pierre (Soissons). |
| BECKER René (Soissons). | DATY G. (Sous-Préfet) (Sois-
sons). |
| BELFORT (Mme) (Soissons). | DEHOLLAIN Paul (Soissons). |
| BELLANCOURT Diogène (Long-
pont). | DERCHE Roland (Paris). |
| BERNARD Jules (Soissons). | DERVAUX (baron R.) (Paris). |
| BINET (Mme) (Soissons). | DEPOUILLY J. (Soissons). |
| BOITEL (M ^e) (Hartennes). | DESHAYES Alain (Soissons). |
| BOURNATOT Jean (Villeneuve). | DESMAREST Noël (Ambleny). |
| BOULDOIRE Henri (Soissons). | DESOUCHES (Mme) (Cuiry-
Housse). |
| BOURDON Léon (Paris). | DEVANT (Mlle) (Soissons). |
| BOURDON (Mme) (Soissons). | DEVOUGES (Mme) (Soissons). |
| BREUIL (abbé Henri) (Paris). | DORMEUIL Jules (Croissy). |
| BUET Henri (Soissons). | Mgr DOUILLARD (évêque de
Soissons). |
| BUFFENOIR Max. (Soissons). | DORMEAU (Soissons). |
| BULART (Docteur) (Soissons). | DOUTRIAUX (Coucy). |
| BULTOT André (Soissons). | DOYEN (chanoine H.) (Sois-
sons). |
| BUREAU Henri (Soissons). | DUBOIS-BRANDIN (Soissons). |
| BONJEAN Jacques (Paris). | |
| BOUVIER Jean-Claude (Sois-
sons). | |
| BURLET Jean (Soissons). | |

- DUBUQUOY Marc (Soissons).
 DULONG Roger (Soissons).
 DUMONT Eugène (Soissons).
 DUROY DE BRUIGNAC (Soissons).
 DE FAY Joseph (Soissons).
 FERTÉ Jean (Soissons).
 FERTÉ Jean (Serches).
 FERTÉ (Mlle) (Montigny).
 FIARD (Mme) (Soissons).
 FONTAINE (Mme) (Soissons).
 FOUART (procureur) (Soissons).
 GAILLARD Charles (Soissons).
 GALLÉE Paul (Villeneuve).
 GOLIRO Pierre (Soissons).
 GOSSET André (Mme) (Acy).
 GOSSET Jacques (Paris).
 GOSSET (Mme J.) Paris).
 GUEGUAN (Soissons).
 GUILLEMOT (Buzancy).
 HACARD Jean (Soissons).
 HACARD Charles (Braine).
 HAZARD Pierre (Oulchy).
 HENNION Gabriel (Soissons).
 HAUTION Roger (Bazoches).
 HENRY Jacques (Soissons).
 HENRY Jean (Soissons).
 HÉCART (Docteur F.) (Soissons).
 HERMAND (Mme M.) (Vierzy).
 HERMAND Charles (Vierzy).
 HERMAND Jean (Vierzy).
 HERMAND (Mme J.) (Vierzy).
 JUMEAU André (Soissons).
 JANVIER (M.) (Soissons).
 JAGNIAUD J. (Soissons).
 JOSSELEIN (Soissons).
 LABLANCHE André (Soissons).
 LABOUREIX Robert (Soissons).
 LA ROCHEFOUCAULD (de) (Villeneuve).
 LA ROCHEFOUCAULD (Mme de) (Villeneuve).
 LEFÈVRE Madeleine (Soissons).
 LANOISELLE W. (Villeneuve).
 LECRENIER Pierre (Soissons).
 LÉGER Renée (Mlle) (Vic-sur-Aisne).
 LEROUX Charles (Berzy).
 LEROY (Soissons).
 LOITRON André (M^e) (Soissons).
 LE ROUX François (Longueval).
 LAPLACE (Vve Adrien) (Soissons).
 LONGUET M. R. (Villers).
 LETELLIER Jean (Osly-Courttil).
 LORiot Robert (Soissons).
 LUGUET (Mme) (Soissons).
 LUGUET (Henry) (Soissons).
 MAILLARD Alexandre (Soissons).
 MAILLARD Louis (Soissons).
 MARTEL L. (Soissons).
 MARTELLE (Mme) (Soissons).
 MARQUIGNY Jean (Soissons).
 MARS AUX (M^e) (Vic).
 MATYNIA Jean (Halluin).
 MAURICE Jean (Violaines).
 MÉRA G. (chanoine) (Soissons).
 MILLET (colonel) (Soissons).
 MONNET Georges (Paris).
 MOREL-BULOT (Mme) (Soissons).
 MONTESQUIOU (comte de) (Paris).
 MOQUET Pierre (Longpont).

MOQUET Jean (Vierzy).
 MOQUET Jean (Mme) (Vierzy).
 MOQUET Bernard (Vierzy).
 MORICHON Jacques (Soissons).
 MORIZE Robert (Soissons).
 MORVAL M. (Braine).
 MOUSSU (chanoine) (Soissons).
 MUZART Georges (Soissons).
 MUZART André (Soissons).
 NICOLAS Emmanuel (Soissons).
 NOEL G. (Mme) (Soissons).
 NOEL Georges (Soissons).
 ORIGNY (Jacques d') (Paris).
 PARADIS Jean (Berlancourt).
 PERREIRA Joseph (Belleu).
 PHILIPPON (Mme) (Juvigny).
 PICHARD Marcel (Soissons).
 POINDRON (Mme) (Maisons-
 Laffitte).
 ROUSSEAU Alex. (Soissons).

ROUYÈRE Aimé (Soissons).
 ROUZÉ Louis (Cœuvres).
 ROY (Mme Louis) (Soissons).
 ROY (docteur Louis) (Sois-
 sons).
 SAINT-JUST (Mme) (Soissons).
 SAINT-JUST Pierre (Soissons).
 SIMONNET M. (Soissons).
 SIMONNET Bernard (Soissons).
 SINSOILLIEZ Georges (Sois-
 sons).
 SIRY Jacques (Soissons).
 TOUPET Eugène (Villers).
 TOURNIER (docteur) (Rennes).
 VAN DER CARLIER (Soissons).
 VERGNOL (M.) (Soissons).
 VIGNIER (Mme Jean) (Sois-
 sons).
 WAENDENDRIES fils (Soissons).
 WOIRIN (Mme) (Paris).

TRAVAUX
et
COMMUNICATIONS

UN VIEUX QUARTIER DE SOISSONS

La Rue Richebourg

Le quartier actuellement limité par la rue Bara, la Grande Place, la rue Matigny et la rue Quinette est un des plus anciens de Soissons. Il a conservé quelque chose de son passé : l'étroitesse de ses rues et le caractère de certains de ses immeubles.

La rue Richebourg, niveau 96,90, englobée dans ce rectangle, existait dès 1165, si l'on s'en rapporte au Cartulaire de Saint-Léger, portait le nom de *Richebore* (1). D'après Leroux une maison canoniale y aurait été bâtie en 1190. Le continuateur de l'abbé Pécheur nous dit... « qu'elle sortait de la Grand'Place près de la prison et donnait naissance à gauche à la rue de la Porte Ozanne, vers le débouché de la rue de Bethléem.

A cet endroit aurait existé une place que nous situons là où était édiflée la Caisse d'Epargne.

D'où provient ce nom de Richebourg ? Personne ne peut répondre à cette question, mais ce que nous pouvons écrire c'est qu'il n'était pas spécial à Soissons. Sous cette désignation nous avons relevé des noms patronymiques et des noms de lieux, ces derniers très éloignés les uns des autres.

(1) ... « et duodecim denarios Suessionensis monete pro matre mea ad census qui sunt in **Richebore**. — Quod ut ratum habeatur sigilli nostri minimine sancitum est... (Cartulaire de St-Léger. Charte XXVII. F^o 36 V^o).

En 1337 on trouve le nom de Guiot de Richebourg, sieur de la Forêt. Le 28 avril 1346, le roi Philippe VI confirmait en faveur de Robert de Lorris, son cher conseiller, tous les dons qui lui avaient été faits antérieurement, notamment le manoir de Richebourg les Hondaux, qui appartient jadis au comté de Montfort. (1)

En 1544, nous relevons le nom de Wallerand de Richebourg, fourbisseur à Soissons ; en 1564, celui de Joachim de Richebourg, fourbisseur à Soissons.

En 1634 vivait à Vauxaillon, Crépine de Vauxaillon, dite de Richebourg, épouse de Thomas Guybourg, marchand. Ils étaient alors propriétaires d'une maison, rue de la Belle Image, qu'ils vendirent le 10 août, même année, à Louis Mahier, moyennant 350 livres de principal plus 60 sols tournois pour les épingles de la femme et le vin du marché. (2)

En 1736 on rencontre le nom de Jean-Baptiste Herbelin de Richebourg, prévôt royal à Neuilly-Saint-Front, et à Soissons celui de Charles de Richebourg. En 1750 nous relevons un projet d'arrêt du Conseil d'Etat en faveur de Louis Quentin de Richebourg de Champcenets, premier valet de chambre du Roi, capitaine du château de Meudon, qui sollicitait l'entreprise des travaux de dessèchement des marais du Laonnois, abandonné par de Fontbouil-land. (3)

En 1770, un de Richebourg est subdélégué de l'Intendant de la Généralité de Soissons.

En 1779 il est question de Laurent Rousseau, dit Richebourg, caporal des ouvriers d'artillerie en la garnison de Strasbourg. Il rédige son testament et désigne pour exécuteur testamentaire de ses dernières volontés, le sieur Picart, curé de Morsain ; à cette date sa sœur, Marie-Louise, habitait Soissons.

Enfin en août 1831 le secrétaire du premier bureau de la Chambre de Paris était le comte de Richebourg.

(1) **Documents Parisiens du règne de Philippe VI de Valois.**

(2) **Etude Pagnier. (Minutier Dulong).**

(3) On trouve également à Nantes, un quai de Richebourg.

Dès 1508, dans le village de Morsain est mentionné un fief de Richebourg. On sait que le père du Conventionnel Saint-Just était seigneur de Richebourg. Il signait alors Louis Jean de Saint-Just de Richebourg.

Un fief de Richebourg existait à Epagny ; nous citerons à Chivres un fief de Hazon, lieudit à Richebourg et appartenant à l'abbaye de Saint-Médard. A Nogent-l'Artaud se situait un hameau de Richebourg.

A Villeneuve ainsi qu'à Neuville-sous-Margival, un lieudit « en Richebourg » est mentionné dans les archives notariales du Soissonnais.

La rue Richebourg est indiquée dans un document de 1642 concernant Chaudun et au XVIII^e siècle nous trouvons la même désignation pour une rue de Laon.

Il existe en France des communes portant ce nom ; notamment en Haute-Marne et en Seine-et-Oise et même dans le Pas-de-Calais où nous trouvons Richebourg-l'Avoué et Richebourg-Saint-Waast.

Richebourg ou les Richebourg est un cru renommé de la Côte-d'Or, dans la commune de Vosne-Romanée, donnant des vins rouges remarquables qui possèdent une grande finesse et un délicieux bouquet et classés immédiatement après ceux de la Romanée, du même finage.

A vrai dire les documents sont peu nombreux qui concernent notre rue ; ce n'est qu'à commencer du XVI^e siècle que des actes notariés nous apportent quelques précisions sur cette voie et les maisons qui la bordaient. Nous pouvons néanmoins la circonscrire dans un rectangle que limitaient au Nord les Remparts, au Sud, la voirie, à l'Ouest, les Remparts et à l'Est, l'église Saint-Victor, aujourd'hui disparue et sur l'emplacement de laquelle fut édifiée, au XVIII^e siècle, la prison, démolie au cours de la guerre 1914-1918.

Cette rue, de peu de largeur, contenait jusque vers le premier tiers du XVII^e siècle des maisons basses, étroites, desservies par un couloir conduisant à une courcelle. Deux ruelles prenaient naissance en cet embryon d'artère, l'une non dénommée et l'autre appelée « les Bouloires ».

Un cabaret dit de « la Pomme Rouge » se trouvait situé

au milieu de la rue Richebourg, à l'emplacement de l'actuelle propriété de Mme et M. Georges Noël.

En cette année 1953 on compte du côté pair, douze immeubles dont trois sont de réelle importance, le numéro 20, le numéro 24 où demeurait le docteur Pestel et qui porte sur une clé de plate-bande la date de 1632, et le numéro 24, siège de l'ancienne subdivision et qui appartient encore à l'armée.

Du côté impair sept maisons (N^{os} 1 à 13).

Efforçons-nous de reconstituer les aspects successifs de ce quartier et tâchons, si nous le pouvons, de suivre à travers les siècles l'histoire de ses demeures.

Le premier acte que nous rencontrons est un bail à vie du 16 décembre 1488 par lequel le Chapitre de Notre-Dame-des-Vignes louait à Lucien Ducarme une petite maison joignant une autre occupée par Nicolas Ducarme qui y demeurait encore en 1518. Elle était mitoyenne d'un côté avec celle portant pour enseigne « la Pomme Rouge », de l'autre aux héritiers de Roland Blancommun, qui avait succédé à Jean Derly et tenait par derrière aux *murailles* de la ville. Le mot rempart ne figure dans les documents qu'après 1552.

L'héritier de Lucien Ducarme, Mathieu Pillet, maître chirurgien, passait réobligation, le 27 juin 1549, et cédait ses droits à Raoulquin Chéron dans le successeur fut Jean de Robecq.

On trouve à la date d'octobre 1561 un bail emphythéotique en faveur de Nicolas de Chevregny, maçon.

Le 20 juin 1540 une donation était faite à Jean Blanpain, prêtre, chanoine de Soissons, d'une maison sise rue Richebourg et faisant le coin de la dite rue. Elle tenait d'un lez au sieur de La Fontaine, à cause du Chapitre de Notre-Dame-des-Vignes et d'autre au chemin.

Deux ans plus tard le chanoine Blanpain échangeait cette propriété avec un Soissonnais dont le nom ne figure pas dans l'acte de cession.

Le 6 avril 1542, Nicolas Chéron, manouvrier, et Mariette de Chilly, sa femme, demeurant au bourg d'Aisne, vendaient à Mathieu Pilet, barbier, tous les droits qu'ils

pouvaient avoir, tant à cause de la donation à eux faite par Nicolas Ducarme ou autrement, sur une maison en plusieurs demeures, en la rue Richebourg ; tenant d'un lez à l'Hôtel de la Pomme Rouge, d'autre à Jean Blanpain, par derrière aux murailles et par devant à la rue. Il s'agit du droit de bail concédé au sieur Ducarme par le Chapitre et rétrocédé par lui aux époux Chéron. C'est donc une deuxième cession qui ne durera que pour le temps restant à parfaire du bail.

Le 11 octobre 1564, (1) Antoine Geho, maître tailleur d'habillements, Sébastien Geho, cordonnier, vendaient à Gervais Hennacque, une maison tenant d'un lez à la veuve Pierre Floquet, d'autre à Arthur Gobert, par derrière au cimetière Saint-Victor et par devant à la rue ; cession faite moyennant 75 livres. Il s'agit d'une propriété sise sur l'emplacement qu'occupait, avant 1914, la prison.

En 1561, le Chapitre louait pour 99 ans à Nicolas Chevregny, deux maisons, cour, jardin, lieux et pourpris, moyennant 30 sols de louage. Le preneur eut pour successeur Enséric Lebœuf au décès duquel, dame Robinette, sa femme, se vit reconduire le bail.

Alors que Enséric Lebœuf habitait une des propriétés, l'autre était occupée par Nicolas Witasse, maçon. Ce dernier, par un acte du 31 mai 1580, reconnut la prise à titre de louage, pour 99 ans, faite par Chevregny de Jean de Robecq, d'une maison, où il demeurait, la dite tenant d'un lez aux héritiers Raoulland et au Chapitre, d'autre à la Pomme Rouge et par devant à la rue.

Ce groupe de deux mesures connut diverses mutations. Les héritiers de la veuve Lebœuf cédèrent une partie de leurs droits à Nicolas de Rivry, charpentier à Hautebraye, paroisse d'Autrêches, qui, le 1^{er} mai 1627, cédait l'ensemble à Jean Traizet, maître écrivain. L'acte de vente est très explicite... « Nicolas de Rivry, charpentier, cède à Jean Traizet, écrivain, la moitié partissant contre les héritiers de Robinette Witasse, vivante femme de Enséric Lebœuf, du droit de bail et marché à louage pour le terme de 99 ans fait à commencer du jour Saint-Jean-Baptiste

(1) Etude Cugnebault. (Minutier Dulong).

1571, par le Chapitre de Notre-Dame-des-Vignes à Nicolas Chevregny, d'une maison, cour, jardin, lieux et pourpris, sise rue Richebourg. La dite maison faisant à présent deux demeures en l'une desquelles est demeurant ledit Traizet et en l'autre la veuve de Simon Romain. Tenant d'une part à Pierre Hornet, d'autre à Charles Piercot, à cause du Chapitre, par derrière aux remparts et par devant à la rue. »

La cession faite à raison de 14 livres 10 sols de rente et louage plus 30 sols tournois de rente envers le Chapitre.

La bâtisse appartenant à Piercot était alors occupée par Eugène Lebœuf.

Le 18 avril 1635, (1) Pierre Barbaran, receveur des salpêtres, tuteur des enfants mineurs de feu M^e Flourent (Florent) Dumez et de damoiselle Marie Picart, déclarait être possesseur de deux maisons acquises de Nicolas Pion, les dites tenant ensemble ; tenant d'un lez aux remparts, d'autre lez à Jacques Dumont et par devant à la rue. Sur lesquelles maisons M^e Claude Lejeune, chapelain de la chapelle Notre-Dame fondée au grand autel de l'église avait droit de prendre et percevoir 7 sols 6 deniers à cause de la dite chapelle et de la prise à surcens faite par Henry Cardau de Aubert Hornet, chapelain, le 10 décembre 1585.

Quinze jours plus tard (1^{er} mai 1635), le notaire Pagnier passait contrat, au nom de Pierre Voyeu, conseiller du Roi, à Jean Duflos, carrier, pour la location durant 12 ans d'une petite maison tenant par derrière et d'un lez au bailleur, d'autre lez au Chapitre, d'autre à la rue conduisant « aux Bouilloires » et par devant à la rue. Le preneur s'engageait à exécuter toutes les réparations nécessaires pour la remise en état de l'immeuble et à payer une redevance annuelle de 12 livres à titre de louage. Cette maison avait été louée précédemment, 17 juin 1631, (2) à M^e Martin Traizet, chanoine de l'église Notre-Dame-des-Vignes, moyennant 30 livres tournois. Le contrat nous

(1) Hasterel, notaire à Soissons. (Minutier Bultot).

(2) Etude Hasterel. — Ibid.

apprend que la propriété était peu importante : une cuisine, une sallette, une chambre, une garde-robe, cave et cour.

Peu avant l'expiration du bail, le chanoine Traizet acquit l'immeuble moyennant 900 livres. Les titres de propriété lui furent remis le 18 juin 1636. Ils consistaient :

en un contrat d'acquisition faite par Nicolas Voyeu, de Claude Desbordes, le 20 juin 1575 ;

un acte antérieur, daté du 5 avril 1569, concerne un achat par Jean Voyeu de Jean Brachart, l'acte de vestiture (25 juin 1571) est joint. Cet acte fut accompli en l'église de Soissons au profit de Simon Magny. La somme de 900 livres ne fut payée que le 26 septembre 1637.

Peu après cette acquisition le chanoine Traizet louait une autre maison 60 livres à Simonne Pellet, veuve de Jacques François, dit la Brosse, et qu'il avait achetée le 27 mai 1636 à damoiselle Marguerite Legrain, veuve de Pierre Voyeu. Il ne paraît pas s'être acquitté du paiement consistant en une rente de 40 livres puisque sommation lui fut adressée à cet effet le 5 décembre 1637.

A diverses reprises nous avons cité la rue ou la ruelle des Boullaires. Elle était située entre les actuels immeubles portant les numéros 10 et 12 et qui subirent de nombreuses modifications au cours des siècles. Ces constructions sont adossées aux anciens remparts lesquels se prolongent jusqu'à la propriété du docteur Pestel vers la gauche.

Dans la rue des Boullaires signalons qu'en 1632 M^e Adrien Le Scellier, conseiller du Roi et bailli du comté de Soissons, y possédait une petite maison à bas étage qu'il louait à un nommé François Ranicourt.

A l'emplacement du n° 12 existait, en 1642, un immeuble composé d'une sallette, chambre, chambre au-dessus, grenier, cuisine, cour devant et derrière. Elle avait été habitée par François Le Brasseur, chanoine de Notre-Dame-des-Vignes qui y décéda. Après sa mort son légataire universel, François Le Brasseur, doyen et chanoine de Saint-Vast la loua, moyennant 120 livres à Nicolas Royère, contrôleur et élu en l'élection de Soissons.

Cette maison tenait d'un lez à Didier Adam, d'autre à Gobert Carlier, par devant à la rue des Bouilloires et par derrière à la rue Richebourg.

La propriété voisine était possédée par M^e Martin Traizet, protonotaire du Saint-Siège apostolique, chanoine de la Cathédrale de Soissons. Il la loua à Etienne Morant, marchand, 120 livres tournois. (1) Le bail nous fixe sur sa situation : d'un lez à François Le Brasseur, chanoine, d'autre aux héritiers de Gobert Carlier, par devant à la rue et d'autre au sieur de la Garde, trésorier de France.

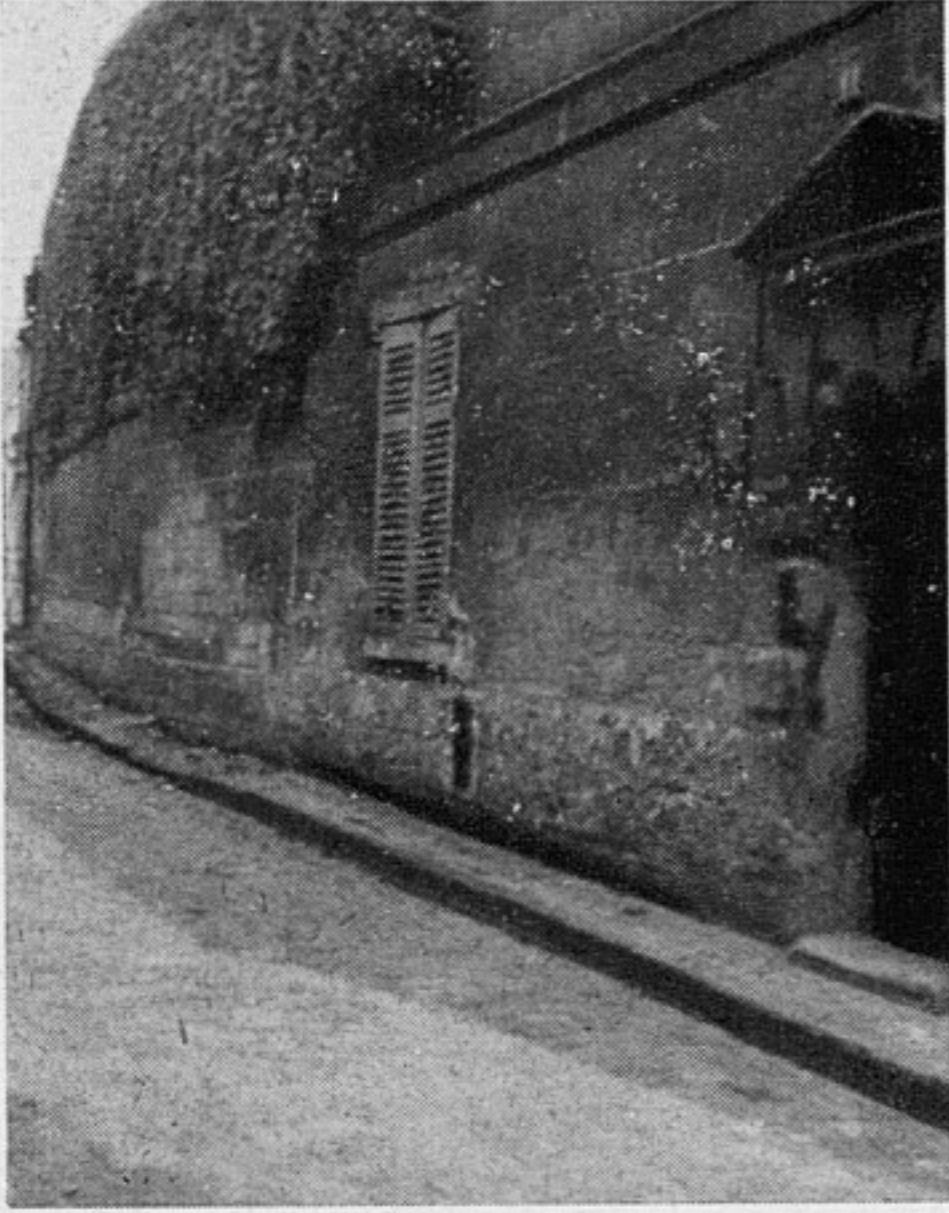
Revenons à la maison de l'écrivain Jean Traizet, qualifié en 1646, de maître d'école. Après être demeuré dix-neuf ans dans l'immeuble il transporta à Claude Parat son droit au bail. L'autre portion de la propriété avait été acquise par ledit Parat. Elle tenait donc d'un côté et par derrière à ce dernier, par devant à la rue et d'autre à Claude Cuyret. La cession fut opérée moyennant 300 livres tournois.

Le jardin qui donnait sur le rempart et qui dépendait de l'habitation ci-dessus, occasionna des ennuis à son nouveau possesseur lequel obtint — (4 mai 1647) —, de Jean Desmarets, pour lors voyer au bureau de la Généralité de Soissons, le droit d'alignement et permission d'enclore en sa maison une petite place inutile sur le rempart... « laquelle l'incommodait beaucoup »... Les eaux coulaient le long des murs, les abîmant, ruinant la voûte qui supportait le jardin. Cette place, d'après l'expert, avait 37 pieds de longueur et 21 pieds 1/2 de largeur par un bout et 16 de l'autre.

Pour la maison mitoyenne nous trouvons en juillet 1552, une réobligation de Pierre Gilluy, cirier, concernant une propriété pour laquelle, en décembre 1553, Mathieu Gilluy, demeurant à Ambleny, obtint un bail à vie.

Le 23 janvier 1576, le Chapitre de Notre-Dame-des-Vignes louait, pour quatre-vingts ans, à Nicolas Roger, potier d'étain, et Jean Gilluy, marchand cirier. L'acte portait renonciation au droit de bail concédé par Mathieu Gilluy. A cette date la maison tenait d'un lez à Jacques

(1) Etude Barbaran, acte du 21 février 1660.



Rue Richebourg



Vieille Porte, Rue Porte Ozanne



Binet, à cause de l'église Saint-Quentin, d'autre lez au chapelain de la chapelle fondée au grand autel de l'église Notre-Dame-des-Vignes et par derrière aux remparts. La redevance fut fixée à 50 livres tournois pour... « payer la quote-part due par le Chapitre, pour le million de livres accordé par le clergé de France, au roi... »

Jean Gilluy étant décédé, sa veuve, Madeleine Quinquet et ses neveu et nièce, Michel et Isabelle Roger, se virent reconduire le bail ci-dessus. (15 avril 1597).

Antoine, fils de Jean Gilluy, et Jean de Silly, époux d'Isabelle Roger, se réobligèrent en 1619, probablement à la mort de Madeleine Quinquet. Trois ans plus tard nous relevons contre eux une sentence de condamnation les contraignant à exécuter des réparations dans la maison qu'ils occupaient. En 1633, Marie Morel, veuve de Antoine Gilluy, obtenait la reconduction du bail.

Les chanoines de Notre-Dame-des-Vignes possédaient une quatrième maison qu'ils louèrent pour 90 ans (janvier 1559), à Pierre Lesueur qui s'y trouvait encore en mai 1604. Il eut pour successeur discrète personne Claude Lesueur, chapelain de la chapelle Notre-Dame, lequel céda à titre de surcens perpétuel (avril 1632), à Pierre Janault, avocat en Parlement, l'immeuble contenant 19 pieds 1/2 entre les deux pignons et 12 pieds de largeur, plus le jardin mesurant 50 pieds de long depuis la léresse (façade) de derrière jusques aux remparts et 19 pieds 1/2 de largeur. Elle tenait d'un lez à la maison de la Pomme Rouge, appartenant au preneur au lieu de Pierre Hornet et d'autre lez au Chapitre.

La redevance consistait en deux deniers tournois de cens envers le Trésorier de l'église-cathédrale de Soissons plus 13 livres de rente au bailleur.

Une réobligation de Pierre Janault nous donne des renseignements sur cette maison de la Pomme Rouge.

Le 13 novembre 1634 il reconnaissait que le 5 mars 1575, feu Jean Pollet et Simonne Bulot, avaient baillé à titre de surcens perpétuel à feu Jean Verdebrocq, vivant sergent royal, et Antoinette de la Ruelle, une maison, lieu et pourpris, rue Richebourg, en laquelle souloit pendre pour enseigne « la Pomme Rouge ». Tenant alors aux héritiers

de Guillaume Witasse, d'autre aux héritiers de Marguerite Gilluy, en son vivant femme de Vincent Visinier, par devant à la rue et par derrière aux remparts. A la charge de payer audit Pollet et sa femme, 18 livres tournois.

Appartenant audit Janault à cause des acquêts qu'il a faits de Pierre Hornet. Ensuite de quoi il a fait depuis bâtir et édifier à neuf un grand corps de logis consistant en cuisine, salle basse, chambres hautes et grenier dessus, caves dessous. Tenant d'un côté audit reconnaissant, d'autre au Chapitre Notre-Dame-des-Vignes, par devant à la rue et par derrière aux remparts. Et de laquelle rente de 18 livres en appartient à Claude Courant, garde marteau de la forêt de Retz et Marie Pollet, sa femme, fille et héritière de Arthur Pollet, vivant grenetier au grenier à sel de Soissons, qui était fils et héritier de Jean Pollet et Simonne Bullot, la somme de 6 livres tournois.

Avant que de poursuivre l'histoire de ce groupe de maisons appartenant pour lors au sieur Janault reprenons l'étude des autres bâtisses de la rue.

Dans un acte du 17 mars 1639 il est dit que Pierre Becquerel, marchand teinturier en toiles avait été déclaré adjudicataire, sur licitation faite et entretenue des héritiers de Flourent du Metz, d'une maison sise à Soissons, rue Richebourg et anciennement appelée « l'Hôtel de Guise ». (1)

La cession avait été consentie pour 127 livres 5 sols.

Il est regrettable que nous ne possédions pas plus de renseignements sur certaines maisons, mais d'après ce qui précède et ce qui va suivre on peut se rendre compte que la rue Richebourg ne comprenait que de modestes constructions ou des masures. Cette voie était peu large ; l'ancienne rue de Bethléem (rue Plocq prolongée) et la rue de la Pomme Rouge nous donnent la physionomie du quartier aux XVI^e et XVII^e siècles.

Au hasard de nos recherches citons qu'en 1642, Marie Morel, veuve de Antoine Gilluy, pour favoriser l'entrée dans les ordres de son fils Jean, lui constituait une rente

(1) Etude Durand. (Archives de l'auteur).

sur une maison comprenant un appentis servant de four et qui tenait aux remparts.

En 1643, par devant M^e Hasterel, Marie Poelle, veuve de Sébastien Portelet, transférait à François Taste, tailleur d'habits, le droit de bail fait par l'église Notre-Dame-des-Vignes, pour 60 ans d'une maison tenant d'un lez à Claude de La Court, d'autre à Guillaume Lebeuf, par derrière aux Bouloires et par devant à la rue. La redevance fut fixée à 12 livres tournois.

Nous avons vu qu'en 1632 le conseiller Adrien Le Scellier possédait une petite maison rue Richebourg ; à sa mort, survenue au début de 1645, son fils Pierre, avocat au bailliage, reconnaissait cette propriété provenant de la succession de Marie de Montigny, mère de Marie Gobert, femme dudit le Scellier. L'immeuble par la suite fut adjugé à Antoine Brisbart. Il tenait à l'hôtel de Guise, proche du Grand'Marché et comprenait un jeu de paume.

Le 26 septembre 1648, Claude Cuyret louait pour six ans à damoiselle Jeanne Petit, veuve de Claude Bertherand, un corps de logis faisant partie d'une maison appartenant au bailleur et comprenant cuisine, chambre au-dessus, cabinet, une autre chambre à galetas au-dessus de la grand'porte et grenier sur les chambres. Cette maison tenait d'un côté audit Cuyret, d'autre au sieur Parat, par devant à la rue et par derrière aux remparts. Le loyer fut fixé à 105 livres.

Et voici d'autres propriétés.

En septembre 1654, Simonne Donzel, veuve de Didier Adam, possédait une petite maison consistant en une chambre, petit cabinet, grenier. Une Marie Bourgeois en obtint la location pour 3 ans, moyennant 46 livres, avec le droit d'aisance à la cour, au fournil et à la latrine. La bâtisse tenait par devant à la rue et par derrière à la dite Donzel, c'est-à-dire probablement sur la rue de la Porte Ozanne.

A cette époque, c'est-à-dire vers la moitié du XVII^e siècle, les deux côtés de la rue Richebourg étaient construits sauf la partie vers le Grand Marché, entre la ruelle des Bouloires et la rue Bara, qui n'était qu'un terrain vague.

Un curieux acte de l'étude Barbaran, en date du 14 juin 1657, mérite d'être analysé.

Le dit jour... « Roch Sanouvreux, maître maçon demeurant à Soissons, a déclaré qu'il y a une place vague, ci-devant en jardin et un autre petit jardin proche les remparts de cette ville, faisant le coin de la rue porte Bara, d'un côté et de l'autre côté faisant aussi le coin de la rue de l'Hôtel de Guise, vers les Bouloires, consistant en tout en une longueur de 24 toises (46 m. 78) sur la rue et en profondeur vers les remparts à 7 toises (13,64). Desquels jardin et place vague a été ci-devant fait bail de 99 ans (en l'an 1552) à feu Robert Leroux, à la charge de 25 sols de rente annuelle et 4 deniers de cens ; lequel bail est expiré dès l'année 1649. A cause de quoi il aurait requis M^e Gervais Bonnet, marchand bourgeois de Soissons, receveur de Messire Philippe de la Fontaine, conseiller et aumônier du Roi, abbé de l'abbaye de Saint-Léger, de lui faire bail à surcens perpétuel desdits jardins et place vague et qu'il se chargera d'y faire construire une maison, fermer lesdits jardins de murailles. Le tout entretenir et mettre en bon et suffisant état, même d'en rendre et payer par chacun an 6 deniers tournois de cens et en outre la somme de 4 livres 10 sols tournois et une poule vive en plumes, de vrai et loyal surcens... ». (1)

Cette place vague existait déjà en 1552. Elle se situe à l'emplacement de l'ancienne église Saint-Victor détruite en 1414.

L'année 1552 vit reconstruire Notre-Dame-des-Vignes non loin de la place vague et du débouché de la rue Richebourg. Quant à l'hôtel de Guise l'acte de juin 1657 confirme celui du 17 mars 1639 cité plus haut. Ce ne fut que plus tard que l'enseigne transportée dans une rue voisine y donna son nom.

En mai 1558, Gilles Pinsson, prêtre chapelain de la chapelle Notre-Dame fondée en l'église Notre-Dame-des-Vignes et M^e André Merlier, licencié ès lois, procureur du Roi, échangèrent les immeubles suivants : M^e Pinsson

(1) Cf. Henry Luguët. — Inventaire d'archives notariales. T. 6. Pages 309 et 310.

délaissait une mesure de maison située rue Richebourg, laquelle tenait par devant à la rue, d'un lez aux Pères Mineurs, d'autre bout à une ruelle. Cette mesure située à l'opposite de la maison de Madame de Roye. De son côté André Merlier abandonnait une propriété sise rue de la Procession et qui tenait d'un lez aux héritiers Bernard Leclerc, d'autre aux murs de l'hôtel Episcopal et par devant à la rue.

Lors des modifications exécutées en 1552 aux remparts de la ville, Coligny fit réparer les murailles détruites lors du siège de 1414. Les travaux intéressèrent le bastion de l'Évangile, le ravelin de la porte Saint-Christophe, le bastion carré de Saint-Rémy, le bastion à oreilles de la fontaine Mion, celui à épaules de la Bergerie, celui de l'Arquebuse et toutes les casemates et courtines de l'Arquebuse. Il fit supprimer, comme inutiles, les portes de Saint-Pierre à la Chaux, Béra, Aux Asnes, Saint-Rémy et Basin. A l'emplacement de ces dernières n'existèrent plus que des lieux vagues.

Au début de 1655, Claude de la Cour, maître charpentier, louait pour trois ans à Jean Collart, compagnon tonnelier, et Jean Ladaux, manouvrier, une maison couverte en tuiles et composée de deux sallettes basses, grenier, cave par devant et jardin. Elle tenait d'« un lez à Pierre Binart, maçon, d'autre à Claude Cuyret, par derrière à la Bouloire » et par devant à la rue. Le montant du loyer diffère peu de celui des autres mesures : 48 livres. En août 1665 elle était toujours occupée par Jean Callart.

En 1657 nous trouvons une transaction, au sujet d'un retrait lignager, passée entre M^e Traizet et Marguerite Voute. L'immeuble en litige donnait sur la rue Richebourg et joignait une propriété du Chapitre. L'un de ses pignons longeait la rue conduisant aux Bouloires.

En novembre de cette même année l'avocat Croizette, comme chargé d'affaires de Pierre Witasse demeurant à Paris, louait à Noël Thourelle une maison... « en la rue conduisant aux Bouloires », vis à vis la ruelle qui conduisait à la rue Neuve. Cette ruelle ne pouvait être que celle dite de Bethléem. La situation de la propriété nous laisse à penser qu'à cette date entre la rue Richebourg et la rue

Porte Hozanne il existait une place vague. Un plan du XVIII^e siècle nous incite à supposer que ce terrain demeura longtemps sans affectation. La bâtisse consistait en salle basse, chambre, cave, cour, grenier et puits. Elle était alors occupée par un nommé François Poussin qui payait un loyer de 84 livres. (1)

Lorsqu'il quitta Soissons pour Noyon le sieur Thourelle céda ses droits à Denis Delfaut, commis des Aides en l'élection de Soissons.

Les Witasse, dont il vient d'être cité le nom, évoquent une vieille famille soissonnaise, on la trouve dès le XVI^e siècle. Certains de ses membres occupèrent des postes honorifiques et jouirent d'un grand crédit auprès de leurs concitoyens. A leur sujet rappelons un bail du 13 octobre 1658, (2) par lequel Jeanne Witasse, veuve de Antoine Servant, vivant maître maçon et Grand Voyer à Soissons, louait pour 6 ans à François Larsonnier, marchand, une grande maison composée d'une salle donnant sur la rue, cuisine attenante, grenier au-dessus avec cabinet, galerie, bâtiment, sallette, cave au-dessous, chambre à galetas et jardin derrière. Le loyer s'élevait à la somme de 120 livres.

En juillet 1660, le Chapitre de Notre-Dame-des-Vignes représenté par :

François Le Brasseur, doyen,

Etienne Deflenne, Pierre Herbin, Pierre Berthemet, Pierre Bruncamp, Michel Duplessier et Henry Lespicier, passait un bail emphythéotique à François Carlier, charpentier, pour une maison tenant d'un lez à la rue Richebourg, d'autre à François Taté, par derrière à M. Cuyret et par devant à la rue. Le preneur s'engageait à faire exécuter à ses frais les travaux suivants :

... « démonter la descente de la cave et la refaire, (il s'agissait de 13 marches en pierre tendre à remplacer par 13 marches en pierre dure) ; refaire la porte d'entrée de la cave qui était du côté de la rue ; refaire les joints du pignon du côté des rues ; démonter une petite montée

(1) Etude Barbaran. (Minutier Dulong).

(2) Etude Barbaran. (Minutier Bultot).

faite en échelle, avec le porche qui était au-dessus de la descente de la cave et faire à la place une montée en vis de bois et plâtre pour se rendre au premier étage ; refaire le tuyau du fournil jusqu'au dehors du comble ; réfectionner le four et remanier toute la couverture... »

Compte tenu de ces travaux la redevance annuelle fut fixée à 30 livres tournois.

En 1661 nous trouvons deux réobligations passées par devant le notaire Barbaran. Dans le premier document Marie du Mont, veuve de Nicolas Binart, tant en son privé nom que se portant fort de ses enfants et étant aux droits de Jean Henin et Jeanne de la Forge, sa femme, reconnaît posséder une maison chargée de 3 sols 9 deniers de surcens envers le chapelain de la chapelle Notre-Dame fondée en l'église de Notre-Dame-des-Vignes.

Dans le second, François Poussin déclare être possesseur d'une maison « acquise dès longtemps » du nommé Nicolas Pion, tenant d'un lez à Charles Legros, d'autre aux héritiers de Nicolas Binart : (il s'agit donc d'une propriété mitoyenne à celle ci-dessus), chargée de 3 sols 9 deniers envers le même chapelain.

En 1665, Marie du Mont, précitée, louait pour 3 ans à Simon Louvat, bourgeois de Soissons, une maison consistant en deux petits corps de logis, tenant d'un lez à Antoine Apprin, d'autre à elle-même, par devant à la rue et par derrière à Jean Bertrand, lieutenant particulier. Le tout moyennant 72 livres de loyer.

En 1666, François Carlier louait cette maison à Françoise Barbaran pour le prix de 36 livres. Les voisins n'étaient plus les mêmes, ils se nommaient Adrien Cuyret et Marie Damblon.

Au mois de novembre 1667, Gilles Lesueur, receveur de la paroisse et fabrique de Notre-Dame-des-Vignes et Pierre Patissier, contrôleur et marguillier de la dite fabrique, louaient pour trois ans à Marie Leblond une petite bâtisse sur la rue Richebourg.

Nous avons nommé précédemment « les Bouloires », c'est-à-dire le lieu situé sur les remparts et où les Soissonnais jouaient déjà... à la boule. Il ne faut pas ignorer

que les habitants de notre ville se livraient, par délasserment, à certains jeux ; celui de longue paume auquel excellaient le Prince de Condé et son cousin le duc de Mayenne, les boules et, au début du XVIII^e siècle le billard. C'est au cabaret ayant pour enseigne « Les Quatre Fils Aymond » vers l'ancienne Intendance, que fut inaugurée la première académie de billard soissonnaise.

Le terrain de la grande bouloire, situé sur les remparts appartenait à la ville. Un acte du 16 avril 1665 (1) nous fait connaître que les Maire, Gouverneur et Echevins louèrent à titre de rente et surcens, à Vincent Lévêque, une place vague et inutile, proche les remparts, contenant 17 toises 1 pied de longueur et 10 pieds de large, ladite place tenant d'un côté à la maison du sieur Lévêque, d'autre au Chapitre de Notre-Dame-des-Vignes, d'un bout à la rue de la Porte-aux-Asnes qui conduit et monte aux remparts ; la redevance se trouva fixée d'un commun accord à 10 sols.

Cette place vague sur laquelle, vers 1835, fut édiée l'actuelle Caisse d'Epargne, appartint par la suite à Adrien Marionnaux, héritier dudit Lévêque, puis à Anne Marionnaux, sa fille ; à Pierre Godart, époux de la dite dame et finalement, en juin 1757 (2) à Louis Godart et Anne-Marie Capitain.

Ouvrons ici une parenthèse.

Nous avons cité le duc de Mayenne, voici les noms de certaines personnes qui composaient sa domesticité et qui, pour la plupart, habitaient les environs de la place du Grand'Marché.

Gérard Mangin, huissier de la chambre.

Charles Puiselet, chanoine de la Cathédrale de Noyon et confesseur du duc.

Le trésorier était Gabriel de Guénégault. Il habitait en 1596 une maison, rue de la Cloche-Fondue, qui appartenait à Jean Duchesne, bailli et garde de la justice temporelle du Chapitre.

(1) Etude Gosset. (Minutier Dulong).

(2) Etude Bouilly. (Minutier Bultot).

Vers le même temps (1602), nous trouvons Claude Berthemet, argentier, qui administrait les finances du duc. Furent-elles bien surveillées ? Ne soufflons mot mais disons toutefois que vers 1612, deux ans après la mort du roi Henri IV, la famille de Lorraine demanda beaucoup à la cassette royale... et au pays...

La maison du duc de Mayenne avait un directeur en la personne d'un maître d'hôtel qui était alors André de Wart, seigneur d'Epaux, et un secrétaire Pierre Danthin, gentilhomme de la chambre.

Le premier valet de chambre, Jean Legloux, dirigeait :

Pierre Péron.

Jean Lobgeois.

François Robin, logé rue des Framboisiers.

Nicolas Cordier qui décéda en 1605 et dont le fils Claude était fauconnier du duc.

Les serviteurs de la grande écurie se nommaient :

Léopold Ramilly.

Jean Guerre, chargé de la conduite des charriots.

Claude de Mary, exerçant la fonction de fourrier ; épousa, en 1602, Françoise Paray, âgée de douze ans, servante chez M^e Claude Bertherault.

La domesticité comprenait encore :

Louis de La Porte, homme d'armes de la compagnie du duc, et Jean Patin, cuisinier.

En ce qui regarde la maison de la duchesse de Mayenne nos glanes sont peu nombreuses et nous n'avons rencontré que les noms de l'aumônier Michel Gauthier et de la femme de chambre : Denise Dautempire laquelle, en 1603, était veuve de Jean Legloux, cité plus haut.

Reprenons l'analyse des documents.

En juillet 1665, discrète personne Martin Traizet, chanoine de Saint-Gervais, loue à Antoine Herbelin, avocat au Parlement, une grande maison consistant en cave, cellier, salle basse, sallette, bouge, plusieurs chambres, cabinets et grenier, cour, jardin, puits, fournil.

La dite maison tenant d'un lez à Notre-Dame-des-Vignes, d'autre aux héritiers de feu Gobert Carlier, par devant à la rue et par derrière aux mêmes héritiers Carlier. Le loyer fut fixé à 140 livres.

Le 29 octobre 1668 renouvellement moyennant 150 livres.

La propriété de Gobert Carlier joignait une maison à bas étage, composée de deux sallettes et grenier, appartenant à François Tatte et louée 42 livres à Marie Leblond, veuve de Crépin Monneveux. Elle comprenait, en plus de la désignation ci-dessus, un four et un jardin ; le tout situé dans une petite ruelle au fond de la rue de Richebourg.

Cette même Marie Leblond possédait une autre mesure qu'elle céda (août 1666) à Marie Desprez, veuve d'Antoine Vaille, moyennant 14 livres.

En mars 1671, Henri Berthollet, maître charpentier, louait à Adrien Dufay, maître passementier, une maison à bas étage, fournil, bouge, cour, grenier, le tout tenant d'un lez à Vincent Pottier, d'autre aux héritiers de Didier Adam. Il s'agit de la reconduction d'un bail passé le 22 décembre 1667 à la redevance de 40 livres.

Le 13 octobre 1671, Jean Servant, maître maçon, acceptait de louer pour neuf ans à Nicolas Visinier, ancien échevin de la ville, et damoiselle Jeanne de Gugny, fille, une grande maison en forme de corps d'hôtel... « où il y a porte cochère, cabinet et grenier, sallette basse sur le derrière, grenier dessus, chambre attenante, cave, cour, jardin. La dite tenant du côté d'orient au sieur Jacques Servant, d'occident à la veuve Jacques Dupuis, à cause de sa teneur, du midi à la rue et de septentrion aux héritiers de Pierre Judas, dit La Fosse. Location : 150 livres. »

Marie Dumet, veuve de Jean François Poussin, de son vivant conseiller au bailliage, possédait un immeuble situé entre la veuve Binart et la propriété des héritiers Barbaran. Elle en loua une partie à Jacques Frichet, commis des aides et l'autre à Pierre Barbier, commis de M. de la Garde, trésorier de France. L'ensemble rapportait 111 livres.

En 1675, Marie Dumont, veuve de Nicolas Binart, passait un bail de trois ans au chanoine François Deschamps, d'une petite maison joignant celle des héritiers Antoine Arpin. Trois pièces, un fournil, une cave et un grenier composaient l'immeuble dont la location fut fixée à 66 livres.

Quelques semaines plus tard la même louait à Barbe Vilnie, veuve de Pierre Binart, en son vivant entrepreneur de bâtiments, une maison composée de deux sallettes, trois chambres, grenier, cave et fournil, à la redevance annuelle de 72 livres.

Le chanoine François Deschamps quitta en 1682 la maison de Marie Dumont pour occuper celle appartenant à Gabriel Lefébure. Elle n'était guère plus grande que celle qu'il abandonnait mais elle avait une petite terrasse servant de jardin. Le puits était commun avec la demeure de la veuve Pierre Binart. Même valeur de location, 72 livres, que pour la propriété de Marie Dumont.

En janvier 1688, les trois frères Binart, Adam, Pierre et Philippe, maîtres maçons, prenaient à bail pour six ans, une écurie, un cellier et grenier au-dessus, qui se trouvaient dans la basse-cour de Charles Cuyret, greffier au bureau des finances. Ce Charles Cuyret, fils de Adrien Cuyret et de Christine Lefébure avait hérité au décès de ses père et mère de cette maison ainsi que de trois autres dont deux situées dans la rue des Boullaires. Ces propriétés, en 1698, se trouvaient frappées de 7 deniers de cens envers la trésorerie de la Cathédrale.

Charles Cuyret eut une fille, Marie, qui épousa Joseph Capitain, d'ou Marie-Anne, femme de Louis Godart. Ces derniers, en juin 1755, (1) étaient toujours en possession des maisons pour lesquelles ils payaient 7 sols 6 deniers à la même Trésorerie.

A une date que nous ne pouvons préciser, vers 1758 probablement, les héritiers Cuyret vendirent leurs immeubles au Chapitre de Notre-Dame-des-Vignes. Un acte du 1^{er} mars 1759 nous apprend qu'à cette époque les chanoines louèrent, à titre de surcens annuel et perpétuel,

(1) Etude Moutonnet. (Minutier Bultot).

à Jean Leroy, maître maçon, et Marie-Jeanne Féron, sa femme... « trois petites maisons en fort mauvais état, tenant ensemble et couvertes de tuiles, sises rue Richebourg, dites « les Bouloires », (1) consistant en maison et fournil, cour, jardin. Tenant d'un lez aux remparts, d'autre au chemin conduisant de la rue aux remparts et d'autre à la maison Cuyret. A la charge par le preneur de payer 30 livres de rente et surcens et de rendre les maisons logeables et habitables d'ici un an... »

Le Chapitre avait d'autres biens notamment une maison qui faisait l'angle de la rue de la Pomme Rouge (elle porte aujourd'hui le numéro 13).

Si nous abordons le XVIII^e siècle nous apprenons par les documents que Pierre Charles Gobbe, prêtre, curé cardinal de l'église et paroisse Saint-Martin, louait pour six ans à Louis David, cabaretier à Soissons, et Marie Loisernaud, sa femme, une maison consistant en logis sur le devant, cave, chambre, grenier, fournil ; sur le derrière, chambre et grenier, petite cour et jardin ayant une sortie sur le rempart. Tenant d'un lez aux héritiers Charmolue, d'autre lez à la fabrique de Notre-Dame-des-Vignes, d'un bout à la rue et d'autre aux remparts. Le loyer s'élevait à 80 livres. L'année suivante, cette maison était louée pour 9 ans à Gabriel Armand Croizette et Anne de Crécy, sa femme, pour la même somme de 80 livres.

En 1728 une maison, occupée par les demoiselles Beaucoisin, avait appartenu à Marguerite Lévêque, vivante femme en secondes noces de Sébastien Merlet. Elle avait fondée un obit de 10 livres de rente en l'église de Saint-Martin.

En février 1726, le Chapitre de Notre-Dame-des-Vignes loue pour six ans à Marie-Madeleine de France, veuve de Guillaume du Bousquet, une maison consistant en un jardin dans lequel il y a un puits et une commodité, deux sallettes, un cabinet, une antichambre, cuisine, grenier au-dessus. Tenant d'un lez au sieur Prieur, d'autre à la

(1) Signalons en passant qu'il existe une rue des Bouloires dans la commune de Presles-et-Boves.

rue de la Pomme Rouge, par devant à la rue, par derrière à une autre maison dépendant du Chapitre et occupée par M. Doulchon. Le loyer annuel était de 80 livres.

Madeleine de France dut décéder en 1727, car le 18 août de cette même année, la maison ci-dessus était occupée par Gabriel Armand Croizette et Anne de Crécy. Bail de neuf ans au même taux.

Le 2 avril 1751 le bailliage de Soissons rendit une sentence concernant un immeuble rue Richebourg, saisi réellement à la requête du sieur Nourry, médecin. Cette maison devait être en fort mauvais état car en février 1782 d'importants travaux y furent exécutés.

Un autre immeuble avait appartenu à Marguerite Lévêque, en son vivant femme en secondes noces de Sébastien Merlot. Elle avait fondée un obit de 10 livres de rente en l'église Saint-Martin, à prendre sur la dite maison, à charge de la célébration d'un Salut Solennel à 4 heures 1/2 du soir.

En 1728 les locataires étaient les demoiselles Beauconseil. Nous analysons l'acte notarié de cette fondation.

... « Jean Vincent Lévesque, prêtre curé de Morsain, doyen du doyenné de Blérancourt, François Binart, maître architecte, demeurant à Soissons et Elisabeth Lévesque, sa femme ; Françoise Lévêque, veuve de Sébastien Brabant, demeurant à Fère-en-Tardenois, marchand potier d'étain demeurant à Laon, Michel Courtier, chapelier demeurant à Braine, et Barbe Lévesque, sa femme, Nicolas Bonzenot, huissier royal demeurant à Soissons, et Marie Lévesque, son épouse, la dite Lévesque fille et héritière de Pierre Lévesque. Tous les dits enfants et héritiers de Marguerite Lévesque, vivante femme en dernières noces de Sébastien Merlot, maître couvreur à Soissons.

» Lesquels ont fait connaître que Marguerite Lévêque avait fait une fondation de 10 livres de rente à prendre sur une maison sise rue Richebourg, occupée par les demoiselles Beauconseil.

» Par l'acte de donation, acceptée par le curé et les marguilliers de l'église Saint-Martin, devaient être célé-

brés : un salut solennel le jour de la Purification de la Sainte-Vierge à Quatre heures et demie du soir auquel salut seraient dites les prières qui suivront, savoir : une antienne à la Sainte Vierge, une antienne à Sainte Marguerite, le Domine Salvum fac Régent avec les antiennes et oraisons propres et après la bénédiction du très Saint Sacrement le De Profundis avec l'oraison pour elle et ses deux maris. » (1)

En avril 1740, Joseph Capitain, président trésorier de France au bureau des finances de la généralité de Soissons, étant aux droits de Pierre Godart, marchand, tuteur des enfants mineurs de feu Anne Marionnaux sa femme, par contrat passé le 24 mars 1728 reconnaît que la dite Anne, héritière d'Adrien Marionnaux, avait les droits des héritiers de Vincent Lévesque et qu'il était possesseur d'une place vague et inutile, proche les remparts de la Ville, appelée la grande Bouilloire, contenant en longueur 17 toises un pied et de largeur 13 pieds. Tenant la dite place d'un côté à la maison du sieur Lévêque, à présent audit sieur Capitain, au derrière à la maison de Nicolas Cuyret, appartenant présentement au sieur Capitain, et encore à deux petites maisons dépendantes du Chapitre de Notre-Dame-des-Vignes, d'autre côté au reste de la dite place, d'un bout au mur du jardin dudit Cuyret, d'autre bout à la rue de la porte aux asnes conduisant et montant aux remparts.

Le 21 août 1741, François Binart, maître maçon, demeurant rue Richebourg, déclare que sa femme Elisabeth Lévesque, était décédée le 6 avril 1741. Un don mutuel a été passé le 22 décembre 1703. Il dépose un contrat d'acquisition par licitation d'une maison acquise de Jean Vincent Lévesque, prêtre, curé de Morsain.

En décembre 1742, Quillet de Courcelles, officier chez le Roi, âgé de 38 ans, déclare qu'il s'est transporté en la maison de dame Marie-Jeanne du Baret, veuve de François Quillet, écuyer, avocat du Roi au bureau des finances de la Généralité de Soissons.

La dite du Baret refusait son autorisation au mariage de son fils en dépit de trois citations faites par le sieur

(1) Etude Moutonnet. (Minutier Bultot).

de Courcelles. Il est intéressant de connaître les pièces de cette affaire qui apportent, sur le plan local, une contribution à l'histoire de la famille, au XVIII^e siècle, dans le Soissonnais.

Le 22 décembre le notaire Bouilly se transportait... « en la maison de Dame Marie-Jeanne du Baret, veuve de François Quilliet, sise en cette ville de Soissons, rue Richebourg, paroisse de Notre-Dame-des-Vignes, ou étant et parlant à la dite dame Quilliet, ledit sieur Quilliet de Courcelles, étant en tout devoir et regret et continuant les prières et supplications verbales qu'il lui a cy devant faite a par ces présentes priée la dite dame Dubarret de consentir à son mariage... »

La dame Dubarret refusa son consentement et nous ne savons ce qu'il advint de ses projets de mariage.

Si nous nous en rapportons à certains documents la dame Dubarret n'était pas une belle-mère commode, plus attachée à ses biens qu'à l'avenir de son fils.

Nous possédons d'elle deux lettres que nous citons.

« à Monsieur Bouillye, notaire, à Soissons.

« Il n'est pas nesaire Monsieur que vous preniez la
» peine de venir avec votre collègue me faire une seconde
» et troisième fois sommation, à la requeste de mon fils
» Charles, Gabriel Quilliet de Courcel, pour parvenir, au
» mariage, qu'il se propose de faire avec Mademoiselle
» de la Cour. Je dispence mon fils de ces deux dernières
» sommations, pour quoy la presente servira de décharge,
» pour estre jointe aux actes fais et à faire, à l'effet
» dudit mariage... Je suis... »

Et quelques jours plus tard cette nouvelle injonction :

« ...Je persiste dans ce que jay dit et me reserve mes
» drois ainsy que jadviseray... »

Le 21 août 1741, François Binart, maître maçon, déclare que sa femme, Elisabeth Lévesque, étant décédée le 6 août 1741, un don mutuel a été fait, le 22 décembre 1703. Il remet un contrat d'acquisition par licitation et se

réoblige en faveur d'un bien qu'il possède provenant d'une acquisition de Vincent Lévesque, prêtre, curé de Morsain.

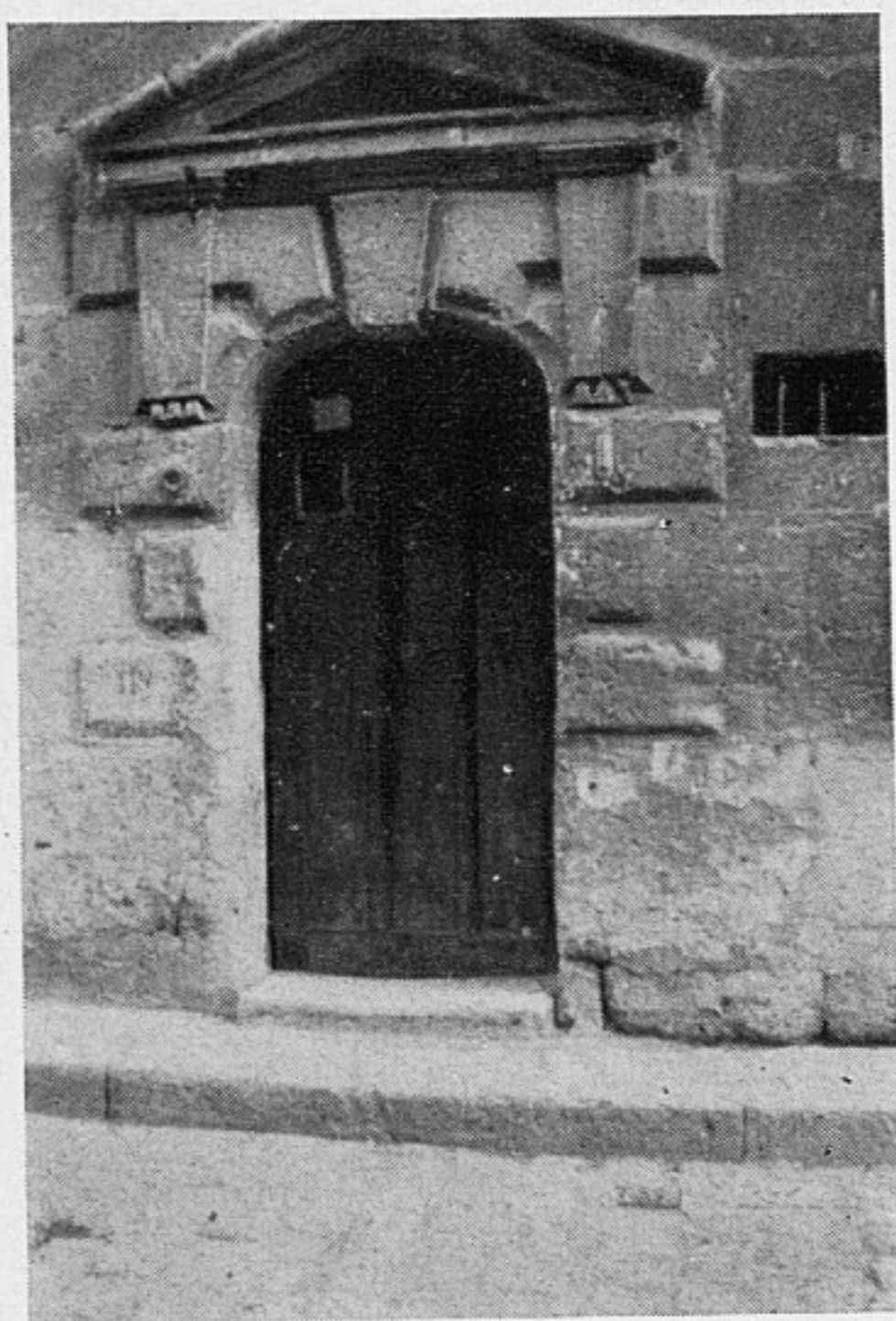
En 1754 nous trouvons parmi les habitants de la rue Richebourg Marie-Anne Deffaux, veuve de Simon Nicque, marchand vinaigrier et chandelier ; en 1757, Claude Joseph Bouchel de Virly, avocat au bureau des finances, et Marie Madeleine Herbin, la dite héritière de Claude Jean Toussaint Herbin, son frère, demeurant à Septmonts.

Le 13 juin 1766, Georges Antoine Morel, conseiller du Roi et du duc d'Orléans et Louise Barbe Lebrasseur, son épouse, vendent à Nicolas Vaillant, une maison alors occupée par Marie-Jeanne et Antoinette Archin. La dite maison consistant en deux chambres basses avec une porte vitrée entre les deux, cave dessous, deux chambres au-dessus, grenier, cour, cellier voûté au-dessus duquel il y a un petit jardin, un appentis pour mettre du bois, lieux d'aisances, puits commun avec la maison voisine, de l'autre côté fournil, chambre au-dessus et un petit cabinet. Tenant d'un lez à la demoiselle Quinquet, fille de M. Quinquet, avocat, d'autre aux vendeurs à cause de la maison occupée par le sieur Laurendeau, d'un bout au sieur Cabaret et par devant à la rue.

Cette maison appartenait au vendeur par la succession de Marie-Elisabeth Fouquet, sa mère, épouse de Jean-Baptiste Morel, conseiller du Roi. La vente fut effectuée moyennant 2.400 livres. (1)

Revenons à la propriété Janault. En juin 1643, Pierre Janault, avocat et Marguerite Parat, sa femme, vendaient à Claude Parat, la totalité de leurs maisons sises rue Richebourg. L'une appelée « la Pomme d'Orange », consistant en caves, cuisine, sallette, grande salle, chambre et grenier et une mesure où il y avait basse-cour et jardin. Le tout tenant des deux côtés à l'acheteur, à cause de son acquisition des sieurs du Chapitre, par devant à la rue et par derrière aux remparts. Cette maison était frappée de 6 livres tournois de rente et surcens et 15 sols tournois au profit du Chapitre, plus 13 livres

(1) Etude Lecomte. (Minutier Bultot).



Porte rue Richebourg

tournois de rente dues au chapelain de la chapelle Sainte-Anne fondée au grand autel de Notre-Dame-des-Vignes et d'une autre rente de 8 livres 20 sols 15 deniers envers la veuve de Pierre Cuyret.

La cession consentie moyennant la somme de 3.000 livres tournois. L'acheteur déclara avoir fait construire un corps de logis tant sur le fond de la petite mesure que sur les biens du Chapitre.

Claude Parat ne devait pas arrêter là ses acquêts et, en 1644, on le voit, soit par échanges, soit par achats, devenir possesseur de la plupart des immeubles de la rue Richebourg entre les actuels numéros 6 et 22.

A cette date (1644), d'accord avec le Chapitre, il procédait aux échanges suivants :

Les chanoines cédaient 30 livres tournois de surcens ou rente perpétuelle qui leur étaient dus à cause de l'acquisition de... « quelques petites demeures qui tenaient au logis dudit Parat. Plus de 20 sols de rente que ledit Chapitre avait le droit de prendre sur la dite maison et ils donnaient encore une petite maison avec jardin. Le tout tenant d'un lez à la communauté des chapelains et de toutes autres parts aux rues de Richebourg et aux Anes, et qui commence la séparation des dites rues ; aujourd'hui détentée par Pierre Lesueur, la dite maison ayant pour toute circonférence 23 toises 1/2... »

En contre échange le sieur Parat céda des marchés de terres sur le territoire de Courmelles. La transaction avait été obtenue moyennant une soulte de 300 livres tournois.

En 1671, Frédéric Antoine Charmolue, président trésorier de France Général des Finances et Grand Voyer de la Généralité, reconnaissait que, par contrat du 5 mars 1575, défunt Jean Pollet et Suzanne Bultot, sa femme, avaient louée à titre de surcens perpétuel, à feu Verdebrocq et Antoinette de la Ruelle, une maison, sise rue Richebourg et portant pour enseigne « la Pomme Rouge ». Tenant d'un côté aux héritiers Guillaume Witasse, d'autre aux héritiers de Marguerite Gilles, vivante femme de Vincent Visinier, par devant à la rue et par derrière aux remparts de la ville.

En 1685, le même Charmolue, qui avait épousé Geneviève Parat, louait pour six ans à François Bonnet, seigneur d'Epagny, maître de la garde-robe de Madame la Dauphine, une maison sise rue Richebourg, en laquelle demeurait un sieur de la Garde. L'immeuble, de construction récente, consistait alors en un corps de logis au devant sur la rue, un autre corps de logis en aile, porte cochère, deux cours, terrasse sur laquelle il y a une remise de carrosses et écuries et une place qui était ci-devant en jardin et en laquelle se trouvent deux allées d'arbres. Tenant d'un côté au sieur de la Garde, d'autre à M. Claude Cuyret, par derrière aux remparts et par devant à la rue ; à la réserve faite par le bailleur du corps de logis qui est à main droite de l'entrée de la dite maison, de la petite écurie et basse-cour attenant ; le dit corps de logis réservé par le bailleur, ses gens et ses domestiques et autres qui y viendront loger avec leurs chevaux. Ces restrictions acceptées le bail fut conclu moyennant 400 livres tournois.

Il s'agit là de la maison qui existe encore et dont nos collègues Mme et M. Noël sont les propriétaires. Le corps de logis en aile fut un temps habité par feu M. le général Grasse.

Continuons l'histoire de cette maison quitte à reprendre par la suite celle des autres immeubles. Le propriétaire, Antoine Charmolue, décéda en 1689, le contrat de succession est daté du 27 octobre. Analysons les titres des co-propriétaires.

Jean François Charmolue de la Garde, Nicolas Lemerrier, seigneur de Chailvet, mari de Florimonde Charmolue, Pierre, comte de Marle, seigneur de Sainte-Preuve, mari de Madeleine Charmolue, reconnaissent l'acte du 5 mars 1575 (nous l'avons résumé plus haut), qui portait obligation de 6 livres de redevance dont était favorisé, en 1701, François de Bouchel, lieutenant en la forêt de Retz.

En 1708, les Charmolue décident de se défaire de la maison de la rue Richebourg, qui était alors louée au sieur d'Epagny. La maison principale et les petites maisons étaient estimées 12.000 livres ; l'ensemble fut acquis pour 10.500 livres par M^e Claude du Tour, Président en l'Élection de Soissons. Les vendeurs étaient les mêmes qui

avaient signé la reconnaissance de 1701. Cette cession ne semble avoir été que fictive et il apparaît que Pierre Antoine Charmolue y fut opposé. Le 28 mai 1712, François Fournier, seigneur de Cramailles, demeurant ordinairement à Villers-Cotterêts, fils et unique héritier de damoiselle Marie de Bouchel, sa mère, à son décès épouse de Etienne Fourrure, sieur de Cramailles, déclarait avoir reçu comptant dudit Charmolue, la somme de 155 livres... .. « à quoi il est convenu par le rachat de 6 livres de rente et surcens à cause de la prise faite par Jean Verdebreq (sic) et Antoinette de la Ruelle de Jean Pollet, de la maison de la Pomme Rouge acquise par Pierre Janault sur défunt Pierre Hornet. La réobligation de payer les 6 livres avait fait l'objet d'un contrat en date du 15 novembre 1634 au profit de Claude Courant, garde marteau de la forêt de Retz. Cette rente n'avait plus raison d'exister du fait que la maison de la « Pomme Rouge » avait été démolie et qu'à son emplacement ledit Janault avait fait édifier un grand corps de logis cédé par la suite à Claude Parat.

La situation occupée par ce Charmolue de la Garde lui permettait d'obtenir beaucoup de choses ; n'était-il pas Président Trésorier de France Général des Finances et Grand Voyer de la Généralité de Soissons ? Et c'est pour cela qu'il avait si facilement réglé la question de retrait lignager de la plupart des propriétés vendues quelques années auparavant.

Le Président du Tour, de propriétaire redevint simple locataire et en 1710 le sieur Charmolue louait pour six ans à Louis du Barail, chevalier, seigneur et vicomte de Villers-Hélon, acceptant par dame Esther Ribier, son épouse, moyennant un loyer de 1.550 livres, la grande maison de la rue Richebourg.

Nous ne connaissons rien de la vie privée de notre Grand Voyer, mais nous la soupçonnons lorsque nous apprenons, par un acte de 1720, qu'il donnait tous ses biens à Marie Elisabeth Prévot, jeune fille à marier, sauf l'immeuble de gauche loué 400 livres à dame Charlotte de Lefébure de Lestang, veuve de Louis Gabriel de la Chaussée.

La jeune Marie Prévost n'habita pas la propriété qui

lui avait été si généreusement offerte. Elle la loua le 3 septembre 1723 à Jean François Charmolue de la Garde. Les voisins étaient alors : une dame Bouchel de Virly et un nommé Flamand. La petite mesure avoisinante était occupée par un nommé Leroy. Le loyer de 25 livres fut porté à 50 livres en 1730 et maintenu à la même somme en 1741 lors du renouvellement du bail audit Jean Leroy et à Marie Jeanne Féron, sa femme.

Pour ce qui est de l'immeuble occupé par Jean François Charmolue, les baux successifs font état d'un loyer de 600 livres.

Le 4 août 1746 la demoiselle Prévost vendait la grande maison à Antoine Le Duc. Le locataire en était alors un nommé Decoude. Les bases de la cession étaient : 10.000 livres au principal et 70 livres pour les épingles. Les droits de lods et vente dus à la Trésorerie de la Cathédrale furent acquittés le 19 octobre. Le paiement de la somme principale de 10.000 livres n'eut lieu que le 7 mars 1747, il comportait une rente de 500 livres en faveur de la cessionnaire. La liquidation définitive des anciennes propriétés des Charmolue ne s'opéra que le 8 juin 1750, date à laquelle Elisabeth Prévost cédait au même Le Duc, la petite maison. En voici la description à cette époque... « une petite maison située rue Richebourg consistant en une sallette où il y a un four, cellier à côté où il y a 4 ou 5 marches à descendre, deux chambres hautes, l'une sur la sallette et l'autre sur le cellier, grenier au-dessus. Tenant d'un lez au couchant à l'acquéreur, par devant à la rue et par derrière audit acquéreur.

Ainsi donc au milieu du XVIII^e siècle les principales maisons de la rue Richebourg changèrent de propriétaires.

Les Le Duc de la Tournelle qui succédaient aux Charmolue se livrèrent également à de nombreuses transactions.

La grande maison fut louée, 10 août 1767, à Charles Chevalier, marquis de Longueval, demeurant alors à Chevreux. Elle tenait au midi à la rue, au nord aux remparts, d'un bout vers le levant au chapitre de Saint-Gervais — (l'ancienne Trésorerie) — et au couchant à Beauvisage de Guny. En dehors de l'immeuble proprement dit le bail portait la cession locative d'un certain

nombre de meubles et tapisseries. L'énumération de ces derniers va nous permettre de reconstituer un intérieur soissonnais du XVIII^e siècle. (1)

une tapisserie de Damas vert et son cadre doré meublant le cabinet donnant sur le rempart.

un rideau de Damas vert mis à la fenêtre dudit cabinet.

dans le cabinet d'assemblée une table de marbre blanc d'Italie travaillé avec son pied doré, une autre table de marbre brun en console avec son pied doré.

quatre glaces dont une sur la cheminée de la chambre attenante le cabinet d'assemblée, une sur la cheminée du grand cabinet à livres et les deux autres dans la chambre boisée et peinte en blanc.

cinq tableaux, un au-dessus de la porte du cabinet doré, trois au-dessus des trois portes du cabinet d'assemblée et le dernier au-dessus de l'arrière cabinet de celui des livres.

une grande table de bois de chêne excepté le dessus qui est en bois blanc et qui se trouve actuellement dans la grande salle à manger, les grandes tablettes avec armoires qui sont à droite et à gauche de la cheminée du grand cabinet à livres, la lanterne de l'escalier et toutes les sonnettes de la maison.

Quatre ans plus tard, (26 juillet 1771), Antoine Le Duc et Suzanne Gosset, sa femme, vendaient à Antoine Marc Marie Le Duc, la maison dont il est question plus haut.

Par la suite, une résolution de succession intervint entre les différents membres de la famille Le Duc. C'est ainsi que le 10 janvier 1779, Pierre, François, Esprit Adam, sieur de la Pommeraye, receveur des tailles de Bayeux et noble dame Julienne Le Duc, son épouse, demeurant à Bayeux, paroisse Saint-Sauveur, reconnurent avoir reçu de Antoine Le Duc et sa femme, la somme de 10.000 livres qui fut déléguée auxdits sieur et dame Adam par Antoine Le Duc, seigneur du Jardin. Il s'agit certainement

(1) Je tiens à remercier ici mon éminent collègue, M. G. Noël, de la Société Historique de Soissons, pour la communication de ses archives personnelles dont nous tirons le document ci-dessus.

d'une dotale faite en raison du mariage du sieur de la Pommeraye avec la fille de l'ancien Président Trésorier de France au bureau des Finances.

Le receveur des tailles de Bayeux nous paraît avoir eu des débuts difficiles car il emprunta de l'argent, notamment à son frère, la somme de 10.000 livres.

Le 14 janvier, le frère de François Esprit écrivait de Bayeux :

... « le montant de votre effet, mon cher frère, m'a été payé dont je vous fais mes remerciemens ; je désire icy quittance passée devant notaire suivant que vous la désirez et pour laquelle j'ay déboursé une somme de 71 livres 8 sols qui jointe aux intérêts de 160 livres 10 sols 8 deniers, forme 231 livres 18 sols 8 deniers, que vous me feriez passer à votre commodité. Vous trouverez pareillement une expédition de votre contract.

... « Il me paroît mon cher frère que lorsque vous promettés de faire des enfans, vous êtes bien seure de réussir, mais ne m'accorderez vous pas quelque vacance après celui cy pour venir nous embrasser avec ma petite sœur, oui, sans doute, nous nous flattons ma femme et moy que nous nous sommes aimés passés pour nous procurer cette satisfaction ;

Scavez vous d'ailleurs que vous m'avez promis de faire ce voyage. (1)

Signé : Adam.

En avril 1782, le sieur de la Tournelle, se déclarant être aux droits de dame Marie Elisabeth Charlotte Prévost, fille majeure, reconnaissait être détempleur d'une maison rue Richebourg, laquelle était chargée envers le chapelain canonial de l'église collégiale de Notre-Dame-des-Vignes de 13 livres de rente et surcens et ce en réobligation de la reconnaissance faite par Pierre Antoine de Charmolue, le 18 mai 1715 et renouvelée par la dite Prévost le 21 janvier 1736. L'acte de cette dernière remontait à 46 ans, c'était sans aucun doute... une fille majeure.

(1) Archives de M. G. Noël.

Dans cette rue, au début de 1781 décéda Nicolas Vaillant, dont l'exécuteur testamentaire fut Gabriel Jacques Cailland, fermier et maître de la poste de Vaurains, paroisse de Vaudesson.

Le 2 mars, Etienne de Laitre, meunier au moulin de Mazier (paroisse de Mont-Saint-Martin), louait pour neuf ans à Guillaume Bouchor, maître chirurgien, une maison consistant en une salle basse, cuisine et cabinet à côté, deux chambres au-dessus de la salle, cuisine, cabinet, une autre petite cuisine au-dessus de ce cabinet, cour et cellier. L'ensemble tenant d'un lez au chanoine Grizollet, d'autre au sieur Morel, par derrière à M. Cabaret et par devant à la rue ; redevance 41 livres.

L'année suivante, le 27 juin, les notaires Hamby et Lecomte se transportaient au domicile de Anne Nicole Quilliet, fille majeure pour enregistrer ses dernières volontés.

Elle désirait être enterrée avec la dernière simplicité et léguait 300 livres à l'Hôtel-Dieu de Soissons, dont : 100 livres pour les pauvres, 100 livres pour la sacristie et 100 livres à partager entre la Supérieure et les Religieuses. Elle laissait à la dite Supérieure, son perroquet avec la cage, le guéridon et autres petits objets à l'usage de cet oiseau.

Elle donnait en outre 100 livres aux dames Minimesses, aux Capucins et aux Cordeliers, la même somme aux Frères des Ecoles Chrétiennes plus 50 livres aux pauvres de la paroisse de Bucy-le-Long.

Les autres générosités consistaient en livres à Antoine Leruc, son vigneron, avec un établi de menuisier et les outils nécessaires ; 100 livres à Marie Pestel, sa domestique. Le reste des biens revenait à la famille Moreau composée alors de Moreau de Maison-Neuve, Moreau d'Acy, Moreau de Buzancy, Moreau, chanoine de Saint-Pierre au Parvis, Mlle Moreau, épouse Dobsent et les héritiers du notaire Moreau. Ses tableaux devaient revenir à la veuve du dit notaire. Elle désignait comme exécuteur testamentaire, M^e Adrien Moreau, notaire, fils du précédent, auquel elle léguait un bijou de la valeur de 300 livres.

Il est une autre maison dans cette rue Richebourg qui, durant la Révolution, donna lieu à plusieurs abandons de bail. Il s'agit d'une petite bâtisse consistant en une sallette basse, un fournil, une cave, deux chambres hautes et grenier dessus. C'est, croyons-nous, la propriété louée le 2 mars 1781 au chirurgien Bouchor. La situation de l'immeuble est indiquée comme suit : tenant d'un côté aux héritiers Cabaret, d'autre aux citoyens Lefébure et Dieu, par devant à la rue et par derrière aux héritiers Cabaret. A cette date du 30 août 1794 (13 fructidor An II), Pierre Bouresches et Marie-Jeanne Lemaire rétrocédaient leur droit à Philippe Nota, charpentier et Marie-Catherine Bridaux. Il est dit dans l'acte que la propriété avait été saisie réellement sur le curateur à la succession vacante d'Antoine Arpin et de Noëlle Lévêque et ce à la requête de Marie-Barbe, Charlotte et Antoinette Devaux. Il s'agit de la liquidation d'un bien adjugé au tribunal du District de Soissons, le 24 mai 1793. Les sous-locataires se nommaient Faberger et Baragat, tous deux jardiniers à Soissons.

Nouvelle rétrocession faite trois ans plus tard par Philippe Nota, qualifié de sabotier, en faveur de Jean François Delacourt, charpentier (17 vendémiaire An V).

L'actuelle maison qui fait l'angle gauche de la rue Richebourg et de la Grand'Place ne comprenait au XVIII^e siècle qu'un rez de chaussée. Un acte de 1783 nous apprend que le 12 avril, Léopold, Narcisse Hanry, greffier au bailliage de Chauny, vendait à François Waubert, notaire à Soissons, une petite maison sur la Grand'Place et formant le coin de la rue Richebourg, chambre basse, cabinet à côté, grenier, cave. Elle tenait d'un lez et d'un bout au sieur Saint-Martin, d'autre à la demoiselle Quilliet et par devant à la rue. La cession avait été réalisée moyennant une rente annuelle de 60 livres. L'immeuble avait appartenu précédemment à une demoiselle Férin, veuve Tavernier, celle-ci héritière de Anne Dequen, sa mère.

La maison en retour sur la place du Grand-Marché fut vendue quinze jours plus tard au même Waubert, lequel devenait ainsi propriétaire de toutes les bâtisses formant l'angle des rue et place. Cette dernière acquisition faite

pour une somme de 4.700 livres et par l'acte notarié nous apprenons qu'elle tenait d'un lez au sieur Waubert, d'autre lez et d'un bout aux héritiers Quilliet.

Quelques mois après le dit Waubert fit procéder à la surélévation des maisons acquises par lui. Elles demeurent encore et on peut lire sur les deux façades les noms successifs gravés dans la pierre à l'époque révolutionnaire.

Sur la rue Richebourg : Rue des Gracques.

Et sur la Grand'Place : Place de la Liberté.

: Place d'Armes.

Il y a là des témoins muets de toute une période historique de la ville de Soissons.

A l'opposé de cette propriété existaient plusieurs petites mesures. Elles furent démolies en 1783 pour permettre la construction de la prison, aujourd'hui transférée à quelques centaines de mètres de là.

L'ancienne prison dont le devant donnait dans la rue du Beffroi, — (maisons numérotées au XVIII^e siècle, 149 et 149 bis) — et le fond dans la cour de l'Election, rue des Rats, était très petite, malsaine et peu sûre, c'était une vieille bâtisse bourgeoise dont les caves avaient été converties en cachots ; il n'y avait qu'une seule cour et que de l'eau de puits pour boisson.

En 1783, le Roi acheta le terrain faisant angle, « depuis la rue Bara depuis le n° 135 dans ladite rue, jusques et compris la maison et jardin n° 131, rue Richebourg. Par une économie mal entendue, on trouva que le local de ces quatre maisons serait trop vaste, on laissa celle n° 131 qui était la plus grande (1) et on se resserra tellement que l'on ne put ménager dans cette prison qu'une seule cour que les hommes et les femmes occupaient à des heures différentes.

« On regrette que cet édifice d'une construction bien analogue à sa destination se trouve placé en face de la plus belle rue de Soissons. » (2) (Il s'agit de la rue des Cordeliers).

(1) C'est l'emplacement occupé de nos jours par la maison de M. Victor Lambert.

(2) Brayer. (Histoire manuscrite).

En faisant les fouilles de cette nouvelle maison d'arrêt, on découvrit la chapelle basse ou souterraine de l'ancienne église paroissiale de Saint-Victor détruite dans le sac de 1414 et dont le territoire fut partagé entre les paroisses de Saint-Léger et de Saint-Quentin. Ainsi cette église existait certainement dans l'intérieur de la ville ainsi que Saint-Gervais et la chapelle de l'ancienne Tour des Comtes, à la différence de toutes les autres qui furent bâties en dehors, près ou au-delà des murs.

L'architecture de ce reste d'édifice a paru être des VI^e et VII^e siècles et par l'extérieur des bâtiments qui restaient on reconnut que cette antique chapelle en portait une supérieure sur laquelle était portée une tour carrée. La chapelle encore existante alors était voûtée en quatre parties ogivales soutenues dans le milieu par une colonne carrée de huit pieds de hauteur y compris son chapiteau.

Reprenons, pour ne la plus quitter, l'histoire de l'immeuble portant actuellement les n^{os} 18 et 20 et que nous avons laissée en l'année 1766.

Le 26 juillet 1771, Antoine Leduc, écuyer, conseiller du Roi et Geneviève Suzanne Gosset, vendaient leur propriété à Antoine Marc Marie Leduc de la Tournelle et Marie-Thérèse Joseph Mauroy. En décembre 1790, cette maison, inscrite au rôle des vingtièmes, payait 55 livres et était estimée 500 livres, en outre elle se trouvait frappée de 6 sols de cens envers la Cathédrale de Soissons.

Le 28 novembre 1791, le receveur de la Régie Nationale reconnaissait avoir reçu 12 sols 6 deniers pour les arrérages des deux dernières années. Ces renseignements nous les tirons d'une curieuse lettre que le 26 septembre 1791, Leduc (de) La Tournelle, écrivait à « Messieurs du District de Soissons » et que nous reproduisons :

... « A l'honneur de vous exposer Antoine Marc Marie Leduc Latournelle qu'il lui appartient rue Richebourg à Soissons, une maison qu'il occupe venant de Monsieur son père, cy-devant dans la censive de la Trésorerie du Chapitre de la Cathédrale de Soissons, dont il désire racheter les droits de cens et lots et ventes. La dite maison tenant du Nord au rempart, du midy à la rue

Richebourg, du couchant à la maison occupée par Monsieur Pioche, appartenant à Monsieur de Guny, du levant à une maison du Chapitre de Notre-Dame-des-Vignes ; que la dite maison est estimée sur les rôles du vingtième estre cinq cens livres de loyer... »

A la suite de cette réclamation furent désignés les sieurs Louis Duroché et Jacques Henry pour fixer les droits féodaux dont la maison était taxée.

Par le rapport des experts nous connaissons la consistance de l'immeuble qui portait alors le numéro 323.

Il se composait d'un corps de bâtiment sur la rue de 25 toises 3 pieds de longueur sur 3 toises 4 pieds de largeur hors œuvre, (49,70 × 6,85), et d'une cour en entrant de 9 toises 2 pieds de longueur et 6 toises 3 pieds 6 pouces de largeur, (19,00 × 13,00) ; au bout de laquelle cour, côté du Nord, sont quatre voûtes formant remise supportant une terrasse de 4 toises 3 pieds de largeur, (8,80), sur 9 toises 2 pieds de longueur, (16,60) ; à droite est une basse-cour de 4 toises 3 pieds de largeur, dans laquelle est une écurie donnant sur la rue ; au bout de la dite basse-cour est un jardin séparé de la cour d'entrée par un mur de pierre et au-dessus un grillage en bois (treillage).

En entrant dans la dite cour à gauche est un bâtiment en retour d'équerre de la longueur de 10 toises sur 5 toises, composé au rez-de-chaussée d'un vestibule dans lequel est un escalier avec une porte communiquant par un passage à une basse-cour, dans le vestibule à droite en entrant dans une antichambre au bout de laquelle est un salon.

Au premier et au-dessus est une même distribution à l'exception que se trouve à la suite de la chambre à coucher, un cabinet donnant sur le rempart avec issue. Le corps du bâtiment donnant sur la rue Richebourg est composé d'un passage formant le dessus de la grande porte, à droite duquel, au rez-de-chaussée, sont deux chambres à feu avec un escalier pour communiquer au premier et deux cabinets par chaque chambre ; à gauche est une salle à manger et office, cuisine et fournil. Le premier au-dessus de ces appartements, tant à droite qu'à

gauche est composé d'une antichambre, deux chambres à coucher avec un cabinet, une seconde antichambre, chambre faisant cabinet et deux autres chambres à feux ; au bout du vestibule, au rez-de-chaussée du bâtiment en retour et une basse-cour de 6 toises de longueur sur 4 toises réduites, au bout de laquelle, vers le Nord-Est est un petit bâtiment donnant sur le rempart, composé au rez-de-chaussée d'un petit bûcher, un cabinet de bain et un puits, un escalier pour arriver au grenier, lequel est composé d'une chambre à feu et d'un cabinet, le tout avec grenier au-dessus, couvert en tuiles ; dans la basse-cour est un poulailler adossé contre la cage d'un escalier.

L'ensemble était estimé 14.000 livres.

Ce citoyen Leduc Latournelle (ci-devant de la Tournelle) nous apparaît comme un personnage quelque peu excentrique. Il s'avisa l'un des premiers d'adopter les idées nouvelles ; en cela il n'innovait en rien puisque M. de Puységur l'avait devancé.

De ce dernier, imbu des théories de Mesmer qu'il pratiquait en son château de Buzancy, tout était à prévoir, mais qu'un sieur de La Tournelle se fit sectateur d'une nouvelle religion cela prête à quelque dérision.

La théophilanthropie, puisqu'il s'agit d'elle, groupait les disciples de Rousseau et de Voltaire. Le mouvement fut lancé par Hauy et ses propagandistes furent surtout des déistes... « Persuadés que le peuple ne peut vivre sans croyance, ils voulaient remplacer le souvenir du Dieu des catholiques par la foi en un Dieu simplement puissant et bon ; aucun culte ne lui était rendu ; les hommes de bonne volonté se réunissaient dans des locaux d'une simplicité toute puritaine, pour lire de bons livres et chanter les louanges de Dieu. Le Directoire leur ouvrit même les églises... » (1)

Nous sommes en 1797 ; sous les auspices de Lareveillère-Lepaux, l'un des cinq Directeurs, le culte est repris. Les adhérents portent le nom de Théophilanthropes ; autour du maître quelques personnages et non des moindres se groupèrent, tels Bernardin de Saint-Pierre et Dupont de

(1) Cf. Claude Augé. Tome VII.

Nemours. Hier, comme aujourd'hui, dès qu'un groupement se constitue à Paris, ce nombril du monde, le reste de la France emboîte le pas et Soissons ne fut pas la dernière ville provinciale qui adopta la nouvelle religion.

A dire le vrai le rétablissement des fêtes décadaires prêtait à ces cérémonies nouvelles auxquelles assistaient les administrateurs et les officiers municipaux qu'accompagnaient la garde nationale et la musique.

Le 6 brumaire An VI (27 octobre 1797), la première réunion des théophilanthropes soissonnais se tint sous la présidence du Grand Prêtre qui n'était autre que le citoyen Leduc de La Tournelle. Un historien soissonnais, Emile Collet, qui fut un de nos vice-présidents, a écrit sur ce sujet : (1)

... « Il se forma une nouvelle secte de religion sous la dénomination de théophilanthropie et elle fut autorisée le 6 brumaire An VI par la municipalité, qui accorda la grande sacristie pour faire les offices. Les théophilanthropes nommèrent le sieur de la Tournelle pour leur grand prêtre. Les jours décadaires, ils célébraient une espèce d'office en français par des cantiques anti-chrétiens et adoraient la nature dans ses productions. A cet effet ils décoraient leur autel avec des poires et des pommes, et l'un d'eux étant mort fut chansonné en 17 couplets, dont celui-ci :

François fut le nom de ce bon frère.
Aide maçon par la grâce de Dieu,
Proche parent de Madame Misère
Qu'il a longtemps promenée en ce lieu.
Mais dans la secte
Nul ne s'affecte
Qu'un candidat
Soit honnête ou goujat.

Avant que de devenir Grand Prêtre le sieur de la Tournelle avait résolu de réaliser ses biens et c'est ainsi que le 7 février 1793 il vendait sa propriété au vicomte de la Villeheurnoy.

(1) Bulletin de la Société Historique. 3^e série. T. 2 (1892).

Dans son étude sur le village de Soupir, (1) feu M. le chanoine Lebergue nous apporte des renseignements sur le personnage que nous venons de citer.

Charles-Hippolyte de Berthelot, vicomte de la Villeheurnoy, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, maréchal de camp, naquit à Paris le 12 août 1752 ; au début de la Révolution, il était chef d'escadron au régiment de cavalerie Royal-Lorraine et fut décoré en 1791 de la croix de Saint-Louis. Son frère aîné, compromis dans un complot royaliste mourut déporté à Sinnamary. Lui ne tarda pas à émigrer. Louis XVIII le nomma maréchal de camp en 1797. Il mourut à Soupir le 26 août 1826. Il avait acquis ce domaine contre la somme de 170.000 livres tournois dont une partie était représentée par l'échange de sa propriété de Soissons.

Le nouvel acquéreur de l'immeuble était... une femme : Marie-Antoinette-Elisabeth Coste de Champéron, comtesse de Sabran. Elle s'était mariée sous le régime de la séparation de biens et divorça en 1793, après l'émigration de son mari. Elle avait hérité de sa mère du domaine de Soupir qu'elle troqua contre la maison de la rue Richebourg. Elle en était encore propriétaire en 1818.

Mais entre temps bien des événements étaient survenus dont le siège de 1814 qui devait amener la destruction de l'hôtel de ville et des bâtiments du Tribunal Civil. (5 mars).

Quelques jours auparavant la garnison avait perdu son chef, le général Rusca qui, grièvement blessé, ne devait pas survivre à sa blessure. On le transporta mourant dans la propriété du 20 de la rue Richebourg où il devait expirer peu après. C'est de là que sa dépouille mortelle devait être transportée jusqu'au cimetière de Soissons. Nous possédons un récit inédit de cet événement. Nous en extrayons le passage principal. (2)

« ... Le 14 février, jour de deuil pour notre malheureuse ville, dès le matin, du haut de nos remparts, nous pûmes voir 3 à 400 cosaques suivre le cours de la rivière, en

(1) Chanoine Lebergue. Monographie de Soupir. Bulletin de la Société Historique. 4^e série. Tome VI.

(2) Cf. Henry Luguët. Recherches sur le Soissonnais. Tome I, p. 104.

sonder les gués, ou chercher les gués jusqu'au village de Pommiers. Convaincus de l'impossibilité de passer, ils revinrent sur leurs pas, et dès ce moment, tous les efforts de l'ennemi se concentrèrent sur la rive droite. Bientôt les hauteurs de la montagne neuve furent couronnées de troupes ennemies qui descendaient de tous côtés et se rangèrent en bataille le long des vignes sous les ordres des généraux Wintzingerode et Czernitzcheff. Tout étant disposé pour l'attaque, un parlementaire se présenta et la ville fut sommée de se rendre. Sur le refus, les Russes s'avancèrent en masse jusqu'à 400 toises de la place. Il était onze heures et demie, le signal est donné ; un hurra épouvantable se fait entendre sur toute la ligne ; les masses se déploient avec la rapidité de l'éclair. La plaine se trouve en un instant inondée de cosaques ; les batteries sont démasquées, la canonnade s'engage ; l'ennemi se précipite audacieusement jusqu'au pied de nos murs et se loge dans les maisons du faubourg non encore rasées, notamment dans l'auberge du Point du Jour. C'est de là qu'ils entretenaient à leur aise un feu terrible sur nos remparts mal gardés. Nous n'avions que six pièces de canon et un obusier mal servis. Aucune disposition n'avait été prise, aucun épaulement n'avait été fait ; nos canons étaient à découvert, et nos pauvres soldats, exposés à des fusillades épouvantables, se défendaient faiblement. Le général Rusca lui-même, après une heure d'attaque, est blessé mortellement d'un biscaïen qui l'atteint à la tête, sur le bastion de la porte Crouy, point le plus menacé, sur lequel il ranimait par son exemple le courage de sa troupe, et au moment où Monsieur Mercadier, ingénieur à Soissons, remplissant les fonctions d'ingénieur militaire, lui rendait compte des ordres qu'il avait donnés la veille pour empêcher l'ennemi de pénétrer par la porte de Reims, et où il lui demandait s'il en avait de nouveaux à lui donner... »

Après l'incendie de l'hôtel de ville, le corps municipal se réunit chez M. Berthemet-Baraquin, rue de l'Hôtel-Dieu. Par la suite, en vertu d'un bail du 1^{er} juillet 1814 valable jusqu'au 1^{er} juillet 1817, le siège de la municipalité fut établi dans la maison où était décédé le général Rusca.

L'épouse divorcée d'Elzéar de Sabran vendit son

immeuble (5 juillet 1818) à Louis Nicolas Leclercq de la Prairie et Catherine Françoise Magnier, sa femme. A leurs décès, survenus le 2 mars 1855 pour l'une et le 17 juin de la même année pour l'autre, l'indivision qui en résultait céda ses droits à Jules Henry Leclercq de la Prairie (13 août 1856) ; celui-ci était alors Président de la Société Historique de Soissons qu'il avait contribué à fonder en 1847.

A sa mort (28 octobre 1893), ses héritiers, Georges Henry Casimir Dieulouard et Charles-Laurent Dieulouard, contre-amiral, vendirent l'immeuble (26 mai 1894) à René Louis Emilien Fossé d'Arcosse, imprimeur.

L'acte de vente décrit la propriété. Il s'agissait d'une grande maison bourgeoise, sise 18, rue Richebourg, anciennement 17, comprenant :

« ... corps de bâtiments principaux donnant sur la rue, élevés sur cave d'un rez-de-chaussée et d'un étage avec grenier dessus, porte cochère au milieu donnant accès au jardin.

» autre bâtiment élevé au milieu de la propriété perpendiculairement au précédent et comprenant également rez-de-chaussée, étage et grenier au-dessus, dans lequel se trouvent un grand vestibule et l'escalier principal.

» cour et jardin sur lesquels donnent ces deux bâtiments avec une porte de sortie sur les anciens terrains militaires, appartenant à la ville de Soissons.

» derrière le corps de bâtiment du milieu, basse-cour séparée de la rue par le corps de bâtiment principal.

» autre corps de bâtiment donnant sur cette basse-cour ayant vue sur le rempart et se reliant au corps de bâtiment se trouvant élevé au milieu de l'ensemble de la propriété.

» remise et écurie à l'extrémité Est du corps de bâtiment principal avec petite porte cochère donnant sur la rue Richebourg.

» le tout tenant par devant à la rue, par derrière aux anciens remparts et d'un bout à madame Châtillon, née Hénin. (Cadastre 14, section C). »

Ce vaste corps d'hôtel est aujourd'hui la propriété de Mme et M. G. Noël.

D'un autre immeuble de la rue Richebourg portant le n° 9 (n° 3 de nos jours) nous connaissons les propriétaires successifs depuis l'An X jusqu'à son acquisition en 1856 par M. de la Prairie. Indiquons-les.

Vers 1805 les possesseurs en étaient Jean-Claude Lecaillon, ancien capitaine de cavalerie, et Jeanne Denise Barguet. Le 26 avril 1807 ils cédaient leur bien à Jean-Pierre Lollier, ancien capitaine d'infanterie. Celui-ci la revendait (26 mars 1819) à Jean Portier, ancien tailleur d'habits, demeurant à Nancy.

La femme de ce dernier, Françoise Perdam, étant décédée (8 janvier 1820), le sieur Portier épousa en secondes noces Marie-Françoise Famelard, couturière. Il mourut lui-même le 2 février 1829 et sa veuve convola pour la seconde fois avec Gabriel Lory, qu'elle enterra et se retira à Bazoches après avoir vendu la propriété (16 octobre 1838) à Jules Henry Leclercq de la Prairie. A sa succession deux lots furent constitués des biens lui appartenant. Le premier échut à ses fils et le second à François Maurice Lagny. La situation de l'immeuble est ainsi précisée : par devant à la rue Richebourg, par derrière à la rue Porte-Hozanne n° 4, d'autre du levant à une maison formant le coin des rues Richebourg et Porte-Hozanne.

Quelques renseignements divers pour terminer.

En 1791 lors de l'installation des « lanternes et des lumières » destinées à l'éclairage de la ville, la rue Richebourg fut dotée de deux lanternes, l'une portant le n° 93 avait 2 becs et se trouvait placée à l'angle de la rue de la Pomme Rouge, l'autre n° 94 comprenant 3 becs était scellée au coin de la rue Porte-Hozanne.

A cette époque demeuraient dans les diverses maisons de la rue : le citoyen Fiet, maçon, âgé de 35 ans, inscrit à la Compagnie de Pompiers et immatriculé comme chasseur à la Garde Nationale.

En 1795 (Floréal An III), Jeanne Charlotte Borrel la Grange Laubespine, locataire de la veuve Fradin.

En 1804 (Fructidor An XII), Marie-Jeanne Delacroix, veuve de Jean Pierre Reynard.

On trouve également une ancienne religieuse qui, chez le sieur Siorion, attendait, après de nombreuses réclamations, la pension ecclésiastique à laquelle elle avait droit.

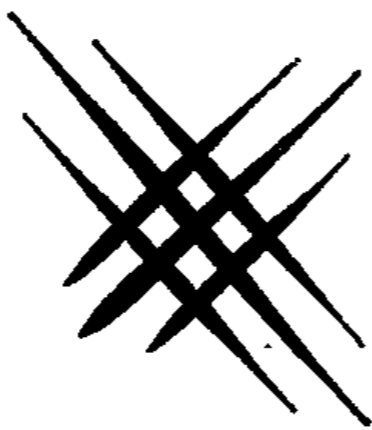
En 1844, l'avoué Vieillard avait son étude avoisinant avec le sieur Charpentier, tonnelier, et les principaux habitants étaient à l'époque de Louis-Philippe : Dieulouard, Dupuis-Ferez, Fauchon et Leclercq de la Prairie.

Nous donnons enfin, maison par maison, la liste des occupants peu avant la grande tourmente de 1914.

- Au N° 1 Waroqueaux, rentier.
Waroqueaux, clerc de notaire.
- 3 Barbier Louis Edmond, comptable.
- 5 Lobert Hippolyte, avoué.
- 7-9-11 ?
- 2 Brucelle Edmond, grèves et graviers.
- 4 Duru Louis, employé de commerce.
Juvigny P. L., employé.
- 6 Larant Paul, mouleur.
Badarelli J.-M., ramoneur.
- 8 Dufour Eugène, comptable.
Champenois, employé de commerce.
- 10 Grosclaude, cocher.
Barbry Gustave, journalier.
Biguet Pierre, rentier.
Biguet Fernand, employé de commerce.
- 12 Wolfjean, concierge.
Veuve Lebrun, rentière.
- 14 Gruyelle A., contrôleur des Contributions Indirectes.
Macary Alexandre, employé aux Contributions Indirectes.
- 16 Paruitte Alfred, journalier.
Pingret Théophile, garçon de brasserie.
Léclère Auguste, mécanicien.
- 18 Legrand Louis, garde-meubles soissonnais.
- 20 Fitremann Paul, juge suppléant.
- 22 Barbade Ernest, officier au 67°.
- 24 de Castelnau, général de brigade.

Cette étude, comme toutes celles qui suivront sur les rues de Soissons, comporte de nombreuses lacunes, aussi serions-nous reconnaissant à tous ceux qui pourraient nous fournir des renseignements complémentaires, d'avance nous les en remercions.

HENRY LUGUET.



TROIS SIÈCLES DE VIE FRANÇAISE

La famille d'Estrées (1486-1771)

Généralités et Origines

I

Pendant près de trois siècles, du seizième au dix-huitième, la famille d'Estrées a joué, dans l'histoire de certaines provinces en particulier et de la France en général, un rôle considérable et parfois brillant.

Si l'on s'en tient aux pays de l'Aisne et de l'Oise, on la trouve partout. Ses chefs sont gouverneurs de l'Ile-de-France, de Soissons, de Noyon, de Laon, et mêlés de près à ce qui s'y passe. Ses cadets remplissent les abbayes et les évêchés. Son histoire est inséparable de certaines localités. A Compiègne, l'hôtel d'Arras ou des Rats parle encore de la belle Gabrielle et de ses amours, et l'ancien château qui précéda celui de Gabriel, n'avait sans doute pas oublié le maréchal de France préposé par Richelieu à la garde de Marie de Médicis. On ne peut parler de Cœuvres, Dommiers, Louâtre, Longpont, Vierzy, Berzy-le-Sec, Vauxbuin, sans évoquer les d'Estrées, rappeler leurs titres, réveiller leurs traces. A Cœuvres, se dressait leur château qui n'est pas tout à fait détruit, avec ses communs et magasins qu'on peut voir encore. A Louâtre, une vieille ferme du seizième siècle, montre, à une porte et à une fenêtre, leurs insignes gravés dans la pierre. A Laon, l'hôpital était leur création. A Soissons, ils avaient bâti la porte monumentale du jardin de l'Arquebuse et le monastère des Feuillants, deux édifices, l'un d'un caractère militaire et triomphal, l'autre religieux, comme deux des

faces de leur génie, l'un qui porte leur gloire, l'autre qui contenait leur piété et leur tombe. D'autres régions en France gardent leur souvenir, particulièrement la Picardie, le Boulonnais, le pays de Bray en Normandie, la Bretagne, mais nulle part il ne s'est incrusté si profondément.

Plus encore que la petite histoire, ils font retentir la grande.

Hommes, ils ont l'épée, la crosse, la mitre, une fois la pourpre, et souvent l'éclat ; femmes, il faut leur accorder plus d'une fois la beauté et la grâce, plus d'une fois aussi le scandale. Depuis François 1^{er} jusque sous Louis XV, ils participent à des guerres sans nombre : celles d'Italie et de France, les étrangères et les civiles, celles de religion et les Frondes, celles de mer comme celles de terre, celles de la Succession d'Espagne puis de la Succession d'Autriche, enfin celle de Sept ans où se prolonge en un dernier éclair l'orgueil de leur nom. Diplomates, les négociations avec la cour de Rome sont un peu, pendant deux règnes, l'apanage de leur famille, passant de François-Annibal 1^{er} à François-Annibal II et au cardinal César, qui, d'ailleurs, avec son neveu Jean, négocie en plusieurs capitales d'Europe. Comme le constate un obscur panégyriste du dix-septième siècle, « ceux de cette maison ont le génie de la guerre et de captiver les peuples, de faire des ambassades, de conclure des traités de paix, et de faire des alliances royales. » (1)

Et quelle importance représentative et en quelque sorte symbolique !

Pour la satisfaction, sinon toujours du moraliste, du moins de l'historien, plusieurs de ces grands seigneurs offrent une vivante image de leur temps, tels un Jean 1^{er}, un François-Annibal 1^{er}, un César, un Victor-Marie ! Et c'est plus encore peut-être le cas de certaines de ces grandes dames. Les amours de Françoise Babou, marquise d'Estrées, caractérisent à merveille la cour et l'époque des Valois. Imaginerait-on le règne de Henri IV sans la belle

(1) **Factum pour la généalogie de la maison d'Estrées et de la gloire qu'elle tire de l'alliance des princes de Vendôme.** Plaquette in-12 de 72 pages datée : Paris janvier 1678, et due à un certain sieur de Bonair.

et douce Gabrielle, la plus aimée et, sans doute, la plus aimable de ses maîtresses, l'Omphale de cet Hercule avisé, l'Armide de ce Renaud pratique ? Ne manquerait-il pas quelque chose au temps si pittoresque de Louis XIII, sans les frasques retentissantes d'Angélique, l'abbesse élégante et dépravée de Maubuisson ? La chronique galante du plus éclatant des règnes serait-elle complète sans les amoureuses aventures de la belle mais infidèle épouse de François-Annibal III, née Madeleine de Lionne ? Et la femme, non moins belle et non moins légère de Victor-Marie, née Félicité de Noailles, n'est-elle pas inséparable des années libertines de la Régence ? Encore ne dis-je rien des Vendômes, ces descendants de Gabrielle, dont Sainte-Beuve avoue qu'ils revenaient « par trop de côtés à la fois aux exemples originels, aux débordements comme aux prouesses. » (1) En vérité il serait impossible de retirer les d'Estrées de la France de l'Ancien Régime : ils y ont fait trop de bruit.

Rien de plus varié que les portraits physiques et moraux des représentants de cette famille.

Sans vouloir répéter la fameuse scène d'Hernani, on peut constater, comme l'avait déjà fait Félix Brun, (2) qu'ils forment la plus pittoresque des galeries. Variés sont les costumes, et aussi les activités et les âmes. A côté de l'armet et de l'armure de fer de Jean 1^{er}, un des vainqueurs de Marignan et de Calais, voici l'élégant et sobre costume Louis XIII de François-Annibal 1^{er}, les perruques touffues, les pourpoints crevés, puis les longs justaucorps des maréchaux et amiraux de Louis XIV, le manteau de pourpre du cardinal César, le tricorne et la courte perruque poudrée du vainqueur d'Hastenbeck, sans parler des multiples et admirables toilettes de Gabrielle, et des diamants qui étoilent sa blonde chevelure.

Et que dire des âmes ?

(1) Sainte-Beuve : *Lundis*. Tome VIII. Etude sur Gabrielle d'Estrées, page 398.

(2) Félix Brun : Note relative à une édition nouvelle des Mémoires du maréchal d'Estrées. *Bulletin de la Société Archéologique de Soissons*, 3^{me} Série, tome 18. Année 1911.

Il en est qui restent baignées d'une ombre funèbre, comme celles des jeunes marquis François-Louis, et Louis, tombés tous les deux pour leur roi et leur patrie, l'un au sortir de l'enfance, en 1594, au siège de Laon, l'autre à 21 ans, en 1656, à celui de Valenciennes, héros adolescents moissonnés dans leur fleur parmi les combats. Jean, évêque de Laon, animé du zèle apostolique le plus louable et d'une active charité, n'en reste pas moins un peu effacé. Plus pâles encore semblent François-Annibal II, longtemps notre ambassadeur à Rome, François-Annibal III, Louis-Armand. Mais il en est d'autres qui se détachent en pleine lumière. Jean 1^{er} est un rude guerrier qui préside aux progrès de notre naissante artillerie ; François-Annibal 1^{er} un habile homme, heureux souvent dans ses négociations et ses batailles, et qui apparaît, en sa verte vieillesse, comme un survivant de temps héroïques. Son fils, César, n'a pas toujours réussi dans ses ambassades, et sa jeunesse, à ce qu'il semble, ne fut pas sans scandales, mais où trouver prélat plus grand seigneur, plus instruit, plus actif, et aussi représentatif de son pays et de son temps ? Quant aux deux marins, Jean et Victor-Marie, perdus qu'ils étaient dans les sanglantes mêlées navales, tantôt sous les brumes d'Irlande ou de Zélande, tantôt sous le soleil de la Méditerranée ou de la mer des Antilles, ils ont trop échappé à l'histoire : il convient de les lui restituer. Nous rendrons également justice à Louis-Charles César Le Tellier, dernier comte d'Estrées et petit-fils de Louvois, si injustement rappelé en pleine victoire, après Hastenbeck, général de valeur qui eut à lutter autant contre les intrigues de cour et celles de ses propres lieutenants que contre l'ennemi.

Cette rapide et très incomplète énumération suffit du moins à montrer entre les d'Estrées d'appréciables différences de personnalités, de vocations, de milieux.

Il n'est pas impossible toutefois de découvrir entre eux un air de famille, et quelques caractères communs.

Est-ce un hasard si leurs signatures, presque toutes, se ressemblent ? En général ils sont ambitieux, ils veulent l'argent, les titres, les places. Nous verrons Gabrielle devenir tour à tour marquise de Monceaux, puis duchesse de Beaufort, et mourir au moment tant désiré où elle va

enfin, au Louvre, coucher en reine dans ce lit des reines qu'il lui plaisait de temps à autre d'essayer. Elle réunit, d'autre part, d'assez beaux revenus que sa faveur croissante va multipliant au point de les rendre scandaleux. Antoine, son père, est à ce point cupide, qu'à la mort de sa fille, il ne songe qu'à faire enlever ses meubles « à grandes charretées » et revendiquer son héritage. Par atavisme sans doute, son fils François-Annibal 1^{er} déménage sans vergogne le palais de l'évêque électeur de Trèves. César, le cardinal, cumule les revenus de je ne sais combien d'abbayes. Celle de Saint-Germain-des-Prés, dont il est pourvu à la fin de sa vie, passe pour une des plus magnifiques et fructueuses du royaume. Ses titres sont innombrables : ceux d'académicien et de protecteur de l'académie de Soissons me semblent les plus sympathiques. Victor-Marie enfin, accaparant, sous la Régence, le café et le chocolat, et réalisant ainsi les profits les moins licites, peut être salué comme un ancêtre par nos modernes spéculateurs.

Mais, s'ils désirent l'argent, ce n'est généralement pas pour le conserver ; s'ils veulent les titres, ce n'est pas par pure vanité. Ils sont généreux, dépensiers, bâtisseurs, actifs. Jean 1^{er}, grand maître de l'artillerie, se fait aimer de ses officiers par sa bonne table ; il édifie à grands frais le château de Cœuvres. Gabrielle tient souvent sa cassette à la disposition de son royal amant qui y puise en mainte grave circonstance, et, d'autre part, que ne dépense-t-elle pas pour ses acquisitions de terres, son château de Monceaux, son hôtel de Paris, ses ameublements, ses bijoux, ses toilettes, cet atelier de haute couture établi par elle à l'étage le plus élevé de sa maison ? Que de fois, dans sa campagne de Valteline, François-Annibal 1^{er} avance-t-il de ses propres deniers la solde de ses troupes ! Il bâtit, à Soissons, l'élégant monastère des Feuillants, et dote les arquebusiers de cette ville de la porte monumentale qu'on y peut toujours admirer. Devenu ambassadeur à Rome, il étonne les Romains par la prodigalité et le faste avec lesquels il célèbre, en 1638, la naissance de Louis XIV. César, puis son neveu Jean, quand ils sont à l'évêché de Laon, épuisent leurs revenus en fondations pieuses, et pour l'entretien des pauvres. Ce

même César et son frère François-Annibal II se ruinent à Rome par la splendeur de leurs réceptions. Les maréchaux Jean et Victor-Marie ne sont pas moins magnifiques. Mme de Sévigné parle avec épouvante des festins que donne à Rennes le premier, au cours des états de Bretagne de 1689, des deux tables de 18 couverts qu'il entretient matin et soir, de sa belle vaisselle godronnée. Quant au second, il est célèbre par toutes les choses précieuses qu'il avait accumulées : étoffes, porcelaines, bijoux, diamants, objets d'art, et une bibliothèque de 52.000 volumes ! Il l'est encore par l'élégant domaine qu'il avait constitué pour sa femme à la lisière du Bois de Boulogne, et auquel il avait donné le nom de Bagatelle, destiné à lui survivre. Les d'Estrées ont aimé le luxe de toutes les manières : encore convient-il de remarquer qu'une forme de ce luxe est la charité.

Enfin ils ne pensent pas que les titres justifient l'inaction. Jean 1^{er}, François-Annibal 1^{er}, le cardinal César, Jean et Victor-Marie, Louis-Charles César Le Tellier comptent parmi les hommes les plus agissants de leur temps. La guerre, la diplomatie, les soins d'un diocèse, les intrigues de cour, la chasse ardente du plaisir les attirent tour à tour, mais ils ne restent pas non plus étrangers aux occupations de l'esprit. Rappelons que François-Annibal 1^{er} protège Mathurin Régnier, favorise la naissante académie de Soissons, encourage des peintres et des musiciens, qu'il a laissé lui-même d'intéressants mémoires, et que, si la famille a produit quatre maréchaux, elle présente également trois membres de l'Académie française : le cardinal César, son neveu l'abbé Jean, le maréchal-amiral Victor-Marie, ce dernier membre aussi de l'Académie des sciences. Ce n'est pas qu'ils aient composé de livres, mais le cardinal est tenu pour un des prélats les plus lettrés de son temps ; il marque maintes fois sa sympathie aux Bénédictins de Saint-Germain-des-Prés, dont il finira par devenir l'abbé. Sa correspondance diplomatique a souvent de la netteté, de la rapidité, de la précision. Les deux amiraux poussent assez loin l'étude

des sciences. La curiosité du dernier et son immense savoir émerveillent Mme de Sévigné qui le reçoit un soir dans son château des Rochers : « Il passe ses nuits à lire, écrit-elle (1) : c'est trop... c'est un plaisir de l'entendre causer avec mon fils et sur les poètes anciens et modernes, et sur l'histoire, la philosophie, la morale : il sait tout : il n'est neuf sur rien. »

Le goût de s'instruire accompagne donc, chez les d'Estrées, et seconde celui de l'action. Leur religion même n'a rien de contemplatif et se traduit par des œuvres. Jamais on ne fut plus attaché aux biens de ce monde, mais jamais on n'en usa plus largement. Ajoutons qu'il y a chez eux, assez souvent, quelque chose d'emporté, de violent, de hautain, qui atteste une native et aristocratique fierté.

Malgré la place qu'ils occupent, il n'existe sur eux, à ma connaissance, aucun ouvrage d'ensemble. Peut-être l'abondance des documents a-t-elle découragé les érudits : aucun, je pense, ne se pourra jamais vanter d'avoir tout lu sur le sujet, ambition que je ne saurais moi-même concevoir. Partout, à la Bibliothèque Nationale, à la Mazarine, à l'Arsenal, à Sainte-Genève, dans les Archives Nationales et dans celles des ministères, pour s'en tenir à la France, manuscrits et imprimés parlent des d'Estrées. Les mémoires des 16^e, 17^e, 18^e siècles sont pleins de leur nom. Mais encore les archives de province et celles de l'étranger : Angleterre, Suisse, Italie, Espagne, Portugal, Bavière devraient-elles être consultées. Force est bien de se limiter.

Des études de détail, assez nombreuses, ont été entreprises. Signalons, entre autres, une forte brochure parue en 1885, et intitulée : *les d'Estrées au pays de Bray*, par un Neufchâtelois qui n'était autre qu'un érudit normand du nom de Lefebvre ; le livre de Desclozeaux sur Gabrielle, paru en 1889, remarquable à cette date, et auquel le comte de Bertier avait apporté une précieuse collaboration ; celui, plus récent, paru en 1947 et portant sur le même

(1) Mme de Sévigné : *Lettres*. Edition Monmerqué. Tome IX. page 220.

sujet, de M. Raymond Ritter, plus documenté, plus complet, plus sévère ; une notice de Paul Bonnefon sur François-Annibal 1^{er}, en tête de ses *Mémoires* réédités par la Société d'Histoire de France ; un petit livre d'un certain Richer, remontant à 1786, sur les deux marins Jean et Victor-Marie. Dans les *Bulletins de la Société Archéologique de Soissons*, il est peu de volumes où ne soit faite quelque allusion aux anciens seigneurs de Cœuvres. Dans les *Mémoires de la Société Académique de Laon*, M. de Florival a publié une biographie bien informée de l'évêque Jean.

Partout les épis foisonnent, et la gerbe reste à faire.

La besogne qu'elle m'impose m'eût paru plus lourde si quelqu'un n'était venu à mon aide, que la reconnaissance, l'estime, l'affection, le regret me font un devoir de nommer : je veux dire le comte Albert de Bertier, propriétaire du château de Cœuvres où il est décédé à 87 ans, le 5 mai 1948. Je ne sortirai pas de mon sujet en lui rendant ici l'hommage qui lui est dû. C'est lui, en effet, qui, parvenu à la fin de sa vie, d'un geste amical, me montra les d'Estrées, comme s'il voulait, en quelque façon, me les léguer.

Tout le portait — sans qu'il cessât pour autant de sourire au présent — à s'occuper du passé : les liens de famille qui le rattachaient directement à ces intendants du 18^e siècle qui ont contribué à la grandeur française, la possession d'un château historique, son dévouement à la terre de Cœuvres dont les moindres parcelles étaient pour lui riches d'émotion. Du reste, Français de vieille roche, façonné par des siècles d'une délicate civilisation, il portait en lui le meilleur de son pays et de sa race, et le manifestait, sans même y penser, et tout en parlant d'autre chose.

Erudit connu par ses propres travaux et par ceux qu'il a suscités ou encouragés, il n'a cessé de s'intéresser aux antiques possesseurs de son château de Cœuvres : pendant plus d'un demi-siècle il a accumulé sur eux les documents rares : portraits, autographes, brochures, notes de toute espèce. Héritier des de Bertier par le sang, il l'était également devenu des d'Estrées par la curiosité qu'il leur portait,

l'habitude de vivre où ils ont vécu, de respirer le même air. En m'ouvrant libéralement ses archives, qui méritent d'être signalées à côté des archives publiques, il a pu m'introduire dans leur société : il les connaissait bien avant moi.

Leur étude ouvre devant mon imagination un horizon immense et tumultueux, où se profilent dans une vague lumière abbayes et cathédrales, hôtels et châteaux, champs de bataille fumants de poudre, océans où voguent des escadres, rudes figures de soldats et de marins, séduisantes et fuyantes images de femmes. Je l'aborde, non sans un vif sentiment des difficultés qu'elle présente — et son étendue n'est pas la moindre — mais aussi fort de patientes recherches, de nombreuses lectures, de l'appui des vivants et des morts qui en ont touché quelque partie, de l'amour du passé, de l'immense désir de savoir.

II

Qu'il s'agisse d'institutions, de peuples, de familles, rien n'est en général plus difficile à éclaircir que les questions d'origines. L'histoire des d'Estrées n'échappe pas à cette loi commune.

a - Le nom : signification, prononciation, application.

Le mot lui-même provient du latin *de stratis* qui signifie pavage, et, par suite, chaussée ou chemin. Le d'Estrées serait l'homme de la route ou de la rue, le passant, à moins qu'il ne soit l'homme du bourg.

Quant à la prononciation, on a, depuis longtemps, fait remarquer que l's ne se prononce pas. Les contemporains prononcent, et même écrivent : d'Etrées. Ainsi orthographient Mme de Sévigné et Bussy, ainsi imprime Carlier, l'historien du Valois. Une gravure du 17^e siècle, représentant Gabrielle, porte même la mention *des Trées*, sans apostrophe et en deux mots. Mais cette prononciation générale est-elle la seule ?

On a fait valoir l'S barré traversé d'un trait, qu'on relève souvent à la fin des lettres de Henri IV, et qui

alterne, à Fontainebleau, jusque dans la chambre de Marie de Médicis, avec le monogramme de la reine. Certains veulent y voir un jeu de mots : *S - trait* pour Estrées, par lequel le Béarnais se serait plu à évoquer le nom de son idole : preuve manifeste, concluent-ils, qu'il faisait sonner l's du nom.

Mais si l's barré n'était qu'un amoureux symbole, uniquement relatif à sa maîtresse, le royal époux de Marie de Médicis l'aurait-il fait peindre précisément dans la chambre de sa jeune femme, alors que Gabrielle était morte, et, sinon oubliée, du moins remplacée de toutes les manières, et par la femme légitime et par de nouvelles concubines ? Surtout le trouverait-on dans les lettres qu'il écrivait, avant de connaître Gabrielle, à la belle Corisande d'Andoins ?

Ces arguments trancheraient la question, si les d'Estrées eux-mêmes, Jean et Antoine, ne s'avisèrent de barrer le dernier s de leur nom, si une sœur de Gabrielle, la vicomtesse de Sanzay, ne faisait suivre de l's barré sa signature : Françoise d'Estrées ; si François-Annibal 1^{er} n'en faisait quelquefois précéder ses lettres. Quelle valeur attachent-ils à ce signe mystérieux ?

Certainement ils n'y voient pas la répétition de leur nom, puisqu'aussi bien ils ne sont pas les seuls à en faire usage. Non seulement Henri IV, mais beaucoup de particuliers, alors et ensuite, ont pris l'habitude de le faire figurer à côté de leur signature. On pense maintenant que l's barré signifie, par jeu de mots, *Fermesse*, alors synonyme de fermeté, loyauté, quelquefois plus particulièrement : *Fermesse d'amour*. Cette explication, fondée sur des passages de Tabourot des Accords et de Loys Papon, est devenue une quasi-certitude. Elle n'infirme en rien ce que je viens de dire de la prononciation du mot *Estrées*.

Ce mot s'applique, dès la plus haute antiquité à différentes bourgades et différentes familles.

Les terres d'Estrées sont nombreuses. Il y en a en Tournaisis, en Flandre, en Artois, dont Estrées-Blanche et Estrées-en-Cauchie ; en Picardie, dont une à deux lieues de Péronne : Estrées-en-Chaussée, une autre près de

Chaulnes : Estrées-en-Santerre, aujourd'hui Estrées-Déniécourt, une autre dans les parages de Saint-Quentin : Estrées-en-Arrouaise. Il y a, près de Compiègne, Estrées-Saint-Denis. Dans la liste actuelle des communes de France je ne relève pas moins de quinze fois ce nom, et si je disposais de celle des hameaux je le verrais encore plus souvent mentionné.

Quant aux familles, il y en a en Flandre, en Normandie, en Artois, en Picardie, dans le Valois : on en trouve dans l'Orléanais, le Berry, les Pays-Bas. Aujourd'hui encore, il est facile d'en relever dans toutes les classes de la société. Je n'aperçois pas entre elles le moindre lien. Aussi est-il difficile de discerner celle qui nous occupe. Nos d'Estrées eux-mêmes s'y perdaient. Ecrivant, en 1685, à un destinataire inconnu, au sujet d'un érudit qui lui signale de prétendus ancêtres, le cardinal l'interroge : « Je voudrais bien savoir s'il a trouvé les sceaux à ces quittances où il est fait mention de Pierre et Guy d'Estrées, car on verrait, par les armes, s'ils sont ou ne sont pas de notre maison. » (1) La plupart n'en étaient pas, quoiqu'aient prétendu certains généalogistes, et aussi nos d'Estrées.

Ceux-ci ont été généralement considérés par leurs contemporains comme d'assez modeste extraction. En parlant du premier d'entre eux qui s'est imposé à la renommée, Tallemant des Réaux écrit (2) : « Il était de la frontière de Picardie ; on l'appelait : la Caussée (en picard pour Chaussée) ». Il précise plus loin : « on l'appelait Grand Jean de la Caussée », et il ajoute : « Il était un peu *dubiæ nobilitatis*, mais, après, il se fit appeler d'Estrées, et dit qu'il était d'une bonne maison de Flandres ». Saint-Simon insiste naturellement sur le caractère douteux de cette noblesse (3) : « Le mérite, écrit-il, aidé des hasards de la fortune, l'un et l'autre aux quatre

(1) Lettre datée : Rome, 10 février 1685. (Archives de Bertier).

(2) Tallemant des Réaux : **Historiettes**. Edition Mongrédien. Paris. Garnier. Tome I, page 6.

(3) Saint-Simon : **Mémoires**. Edition Boislisle. Tome 25, pages 163 et suivantes. — **Ecrits inédits** (Faugères) VI. Hachette 1883, pages 109 et suivantes : **Notice sur le Duché d'Estrées**.

dernières générations, ont fait, de gentilshommes obscurs et assez nouveaux du Pays de Boulonnais, une race infiniment et singulièrement illustrée ». Parlant du cardinal César, pour qui il ne cache pas son admiration, il lui sait gré d'avoir fait assez bon marché de sa noblesse. « Il ne s'en faisait pas accroire là-dessus, et disait fort naturellement qu'il connaissait ses pères jusqu'à un qui avait été page de la reine Anne, mais que, par delà, il n'en savait rien, et qu'il ne fallait pas chercher. » Mme de Sévigné enfin, rapportant une discussion entre François-Annibal III et le duc de Charost, d'ailleurs son parent, prête à ce dernier ces paroles : « Sans la belle Gabrielle, notre ami, vous seriez assez obscur. » (1)

Bien entendu la plupart de nos seigneurs de Cœuvres sont d'un avis différent. Tous n'ont pas, à l'égard de leur noblesse, le détachement ou la résignation du cardinal : il leur semble profitable autant qu'honorable d'avoir des ancêtres. Et qui donc, dès le 16^e siècle, hésite à s'en attribuer ? Poètes et grands seigneurs rivalisent à ce jeu, et, tandis que les Stuarts prétendent sortir d'Hercule, les Guises de Charlemagne, les Valois de Francus, Ronsard exhume un aventurier Thrace, Baïf Louis le Gros, Saint-Gelais la fée Mélusine !

Les gentilshommes qui nous occupent ne sont pas plus modestes dans la recherche ou l'invention de leurs origines. Des généalogistes pensent aussi leur en découvrir, qui ne sont pas forcément les mêmes. D'où les complications que nous avons à débrouiller. Distinguons, dans la foule des d'Estrées qui nous assiège, ceux, de toute provenance, qui n'ont, avec les nôtres, aucune relation imaginable, ceux qui se fixèrent en partie dans le Valois et que, sans trop les connaître, ils revendiquent comme ascendants ; ceux d'Artois que certains généalogistes leur prêtent comme aïeux ; ceux enfin, issus de Picardie, qui le sont indiscutablement.

Bannissons d'abord tous ceux de Normandie ou du Beauvaisis que signale, en sa rarissime brochure sur les *d'Estrées au pays de Bray*, l'érudit Neufchâtelois Lefebvre :

(1) Mme de Sévigné : *Lettres*. Monmerqué : VIII, page 411.

un Raoul, chevalier Beauvaisin qui participe, au début du 13^e siècle, au tournoi de Compiègne ; un Guillaume, qui figure en 1272 dans un rôle du bailliage du pays de Caux ; un Jean, qui tient un fief à Civières ; un Regnault, qui en tient d'autres à Contres, Courchelles, Rost et Grasseure ; un second Jean, qui en tient à Contres et à Fresnemoutier ; un Morellet, deux Havet, tous ceux-ci figurant dans le dénombrement de 1373 des fiefs et arrière-fiefs du châtel de Clermont. Aucun, et leurs armes en font foi, ne relève de notre étude.

J'en dirai autant de plusieurs qu'énumère dans son *Nobiliaire de Picardie* Haudicquer de Blancourt, sous le fallacieux prétexte qu'ils portent des merlettes dans leurs armoiries, comme aussi des différents seigneurs de Moy et d'Estrées en Picardie : Warric, Guy, Baudoin, que permettent d'entrevoir, aux 12^e et 13^e siècles, les archives de l'Aisne, et qui se sont surtout signalés par leurs donations à l'abbaye du Mont-Saint-Martin. (1) Ajoutons ceux que révèlent leurs épitaphes recueillies dans l'*Epitaphier de Picardie*, (2) ce Nicolas Fauvel, seigneur d'Estrées et de Lannoy en Villers-au-Bocage, qui fut maire d'Amiens et mourut en 1518 ; ce Jacques de Mailly, seigneur en partie d'Estrées-en-Chaussée, et premier huissier du roi en sa cour de Parlement, qui trépassa en 1553. Laissons également de côté, en Artois, dans le village disparu de Savie, ce Claude d'Oignies, seigneur d'Estrées, signalé comme vivant en 1529, et dont un descendant, en 1621, s'intitulait comte d'Estrées.

b - Les d'Estrées du Valois.

Toutes ces ombres une fois refoulées, et d'autres encore sans doute qui peuvent surgir des archives, j'en arrive à ceux que j'appellerai, faute d'un nom plus exact, car leurs origines me sont inconnues, les d'Estrées du Valois. J'avoue tout de suite que je ne leur découvre aucune attache avec les nôtres.

(1) Archives de l'Aisne : H 1116.

(2) **Epitaphier de Picardie**, par Roger Rodière. Paris-Picard. 1926. Un volume in-4^o.

L'histoire permet d'entrevoir, dans une lumière d'ailleurs indéfinie, un certain Raoul d'Estrées, contemporain et, semble-t-il ami de Philippe-Auguste, originaire on ne sait d'où, de la Flandre Wallonne d'après de Courcelles, du Vermandois d'après Carlier. Dès 1203, le roi lui fait don de ce qu'il possède à Moreuil, plus une rente d'avoine et d'argent à Roye-sur-Matz. (1) Est-il déjà noble, comme le laisse entendre Carlier qui le qualifie de chevalier banneret, ou le roi l'élève-t-il à la noblesse ? Toujours est-il que ses armes sont, d'après le Père Anselme, d'azur à une quintefeuille de gueules, à l'orle de huit merlettes de même.

En mai 1214, nouvelle donation, spécifiée par un acte latin qui parle de « la fidélité de ses services. » Le roi lui concède les terres et le moulin qu'il possède à Vez-sur-Automne, et ce n'est pas, comme le croit Eugène Barbier, (2) la récompense de sa brillante conduite à Bouvines, puisque la bataille est seulement du 27 juillet. Rien n'empêche d'ailleurs qu'il s'y soit distingué. Est-ce là qu'il mérita ce titre de maréchal qu'on s'accorde à lui reconnaître ? Nul ne saurait le dire.

Un acte curieux, consigné dans le cartulaire de Philippe-Auguste, le montre garantissant à son maître, en novembre 1217, jusqu'à concurrence de 200 marcs d'argent, la fidélité de Robert de Courtenay.

Ce n'est pas lui, quoiqu'en dise Eugène Barbier, qui élève à Vez, dans le site le plus magnifique et le mieux choisi au point de vue stratégique, sur les ruines d'un camp romain, le corps de logis du fameux château et le mur de la terrasse du côté de la vallée. Cette œuvre altière ne remonte qu'au début du 15^e siècle, et est due, presque dans son entier, au constructeur de Pierrefonds, Louis d'Orléans. Elle n'en entretient pas moins aujourd'hui de tous les antiques possesseurs de la terre de Vez, et donc de Raoul d'Estrées, et le ciel et les forêts et les habitants du Valois, et les frères visiteurs qui viennent y chercher le secret des grandeurs passées !

(1) Delisle : **Catalogue des actes de Philippe-Auguste** n° 1785.

(2) Eugène Barbier : **Le château de Vez**. Monographie 1926. Une plaquette in-8°. Imprimerie Robaudy. Cannes.

Notre chevalier, devenu important propriétaire terrien, meurt, dit-on, en 1223, laissant trois fils, Jean, Raoul et Manassès, et créant ainsi une importante lignée de sires et seigneurs de Vez, qui se succèdent jusqu'à la fin du 15^e siècle. D'après Barbier, l'aîné, Jean, hérite du petit Vez, et le cadet Manassès est seigneur de Vez. On ne dit rien du second, nommé, je ne sais pourquoi, Raoul de Sorres. Il semble avoir reçu pour lot les fiefs de Moreuil et de Roye-sur-Matz, dont Philippe-Auguste avait fait don à son père. (1)

Or c'est précisément de ce deuxième Raoul que nos d'Estrées font choix pour ancêtre.

Que sait-on de lui ? qu'il devient maréchal de Saint-Louis, épouse, en 1266, Adenette, dame du Bos et de Chérizy, fille de Hervé, vicomte de Buzancy, et qu'il en a une fille, Catherine, et un fils, également dénommé Raoul. Il accompagne, dit-on, son maître Saint-Louis dans sa dernière croisade, en 1269, mais une autre version le montre attaché ainsi que son fils au frère du roi, Charles d'Anjou. « Charles 1^{er}, roi de Naples et de Sicile, écrit, au 17^e siècle, le sieur de Bonair, (2) passa avec une armée en Afrique au secours de Saint Louis. Le lendemain de sa mort il donna bataille aux infidèles, et les vainquit ; le maréchal et le sire d'Estrées, son fils, y étaient. Après les Vêpres Siciliennes, et que ce prince eut assiégé Messine, les braves du royaume furent à son secours, et Raoul, sire d'Estrées, y paraît comme le chef de ces volontaires. » On ne sait au juste à quelle date meurt le maréchal de Sorres : il aurait fait un testament en 1282, et un autre en 1283, avantageant l'abbaye de Saint-Corneille de Compiègne.

(1) D'après De Cagny (*Histoire de l'arrondissement de Péronne*, 1859), le maréchal Raoul d'Estrées aurait, le 6 avril 1282, légué par testament aux religieux de Saint-Corneille de Compiègne le domaine de Roye-sur-Matz (III, p. 87). D'après d'autres lettres de juin 1283, (il vivait donc encore à cette date), il aurait légué à la même abbaye 20 livrées de terre « à prendre sur ses possessions à Roye-sur-le-Mas, et sur le bois de Moreuil. »

(2) *Factum pour la généalogie de la maison d'Estrées*. Paris. 1678. De Bonair écrit pour plaire à la famille d'Estrées. On ne peut lui accorder une grande autorité.

Comment l'idée vint-elle à nos d'Estrées de s'emparer de cette gloire homonyme et disponible, et quel est le premier qui s'en avisa ? On ne saurait le dire, mais il est sûr que Raoul de Sorres est entré officiellement dans leur histoire. Ils réussissent à le faire admettre comme leur ancêtre par le pouvoir royal. On peut lire, en effet, dans les lettres patentes qui portent érection du marquisat de François-Annibal 1^{er} : « étant très notoire qu'il est issu d'une des plus illustres et anciennes maisons de ce royaume, que Raoul d'Estrées, l'un de ses aïeux, était maréchal de France dans le règne de Saint Louis qu'il accompagna au voyage contre les infidèles, en l'année 1269. » (1)

Il est curieux de constater que ce héros de la 8^e croisade qu'ils revendiquent si formellement, nos d'Estrées ne paraissent pas s'être souciés de son ascendance. S'ils eussent été vraiment issus de lui, ils auraient dû la connaître, et leur vanité y eût trouvé son compte. S'il est beau d'avoir dans sa famille un ancien maréchal, il est plus beau d'en avoir deux, et, s'il est glorieux de remonter à Saint Louis et aux croisades, remonter du même coup à Bouvines et à Philippe-Auguste était plus glorieux encore.

En tout cas personne, à ma connaissance, n'a pu établir le moindre lien entre le maréchal de Sorres et nos premiers d'Estrées. Sa fille, Catherine, épouse Guy II, seigneur du Plessis-Brion (2) ; son fils, celui-là même qui guerroya, d'après le sieur de Bonair, au service de Charles d'Anjou, épouse Marguerite de Courtenay, princesse de sang royal, proche parente des empereurs de Constantinople, mais il ne laisse, d'après le Père Anselme, aucune postérité. Entre nos d'Estrées et les seigneurs de Vez, frères de Raoul, je ne découvre, d'autre part, aucune relation, et quand, en 1501, le roi menace de reprendre la seigneurie, faute d'héritiers mâles, aucun de nos d'Estrées ne la revendique.

(1) Le Père Anselme publie cet important document : IV, p. 592. Il parle de Raoul de Sorres : VI, 630.

(2) **Bulletin de la Société Historique de Compiègne**, 1913. De Bréda : Recherches sur la paroisse du Plessis-Brion.

Ceux-ci n'ont d'ailleurs convaincu ni leurs contemporains ni les généalogistes. Le sieur Guillard, dans ses *Généalogies* composées après la mort de François-Anni-bal 1^{er}, écrit formellement : (1) « Il n'est pas vrai que la famille ait eu un maréchal de France avant le dernier mort, comme elle veut le faire croire. » Le Père Anselme, tout en enregistrant l'ambition de l'illustre maison de descendre de Raoul de Sorres, n'en tient pas compte, et fait commencer sa notice au 15^e siècle à Pierre Carbonnel. Le Laboureur, Moreri, de Courcelles, passent tout à fait sous silence le maréchal de Saint Louis, et il en est de même de l'érudit Lefebvre. Je crois donc pouvoir conclure que les d'Estrées du Valois n'offrent avec les nôtres aucun point commun.

c - Les d'Estrées d'Artois.

Voici maintenant d'autres ancêtres présumés, que je ne juge pas plus vraisemblables : les d'Estrées d'Artois.

Plusieurs généalogistes veulent que notre famille soit originaire de cette province, mais, déjà sur la localité même, ils ne s'entendent plus. D'après de Courcelles, le nom d'Estrées vient de la terre d'Estrées-en-Cauchie, située à trois lieues au nord-ouest d'Arras et à semblable distance à l'est de Saint-Pol. Mais d'autres le font venir d'Estrées-Blanche, terre située à deux lieues de la ville d'Aire. Un auteur anonyme du 18^e siècle nous apprend qu'on voyait encore de son temps les titres des seigneurs d'Estrées-Blanche dans le prieuré Saint-André et dans le chapitre d'Aire. (2) L'érudit neufchâtelois Lefebvre veut qu'Estrées-Blanche et Estrées-en-Cauchie se confondent, mais il est impossible d'assimiler les deux localités. Si toutes deux font aujourd'hui partie du département du Pas-de-Calais, l'une Estrées-Cauchy appartient au canton de Houdain, l'autre Estrées-Blanche à celui de Nogent-

(1) **Les Généalogies** du sieur Guillard. Article : **Estrées** Extrait du Cabinet Historique. Paris. 1861. Reproduction d'un manuscrit du 17^e siècle, appartenant au fond Gaignières. Guillard avait accompagné Torcy en Portugal. Il écrit ses **Généalogies** en 1689. Il mourut en 1694.

(2) Archives Albert de Bertier.

Fontes. Elles sont séparées par une trentaine de kilomètres et, de l'une comme de l'autre, il semble difficile que nos d'Estrées soient sortis.

Ceux-ci deviendront plus tard, par alliance, seigneurs de la Cauchie, un hameau du Boulonnais situé à cinq lieues de Calais. On peut se demander si ce nom n'a pas induit à confusion les généalogistes : voyant en Artois une terre d'Estrées-en-Cauchie, n'ont-ils pas été portés à y placer, sans réflexion, le berceau de la famille ? Quant à la terre d'Estrées-Blanche, ses seigneurs se succèdent de père en fils jusqu'au début du 14^e siècle. A ce moment, faute d'héritiers mâles, elle échoit à une femme, Marie, qui la porte dans la maison de Liest.

Entre ces seigneurs d'Estrées-Blanche et les nôtres, je ne vois pas qu'on puisse établir une filiation. On allègue une certaine parenté des armoiries, ces Artésiens ayant, paraît-il, dans leurs armes un chef d'or chargé de trois merlettes de sable, mais c'est la seule qu'on puisse établir. L'hypothèse d'un cadet émigrant d'Artois en Picardie est pure fantaisie. L'auteur anonyme du 18^e siècle qui la soutient assimile ce cadet au premier de nos d'Estrées connu : Pierre, dit Carbonnel. Il oublie qu'il l'a situé au début du 14^e siècle, et que Carbonnel est du début du 15^e. Si notre famille est issue d'Artois, il faut avouer qu'on la perd pendant tout un siècle, comme ces rivières qui disparaissent sous la terre pour en ressortir plus loin.

d - Les d'Estrées de Picardie.

J'arrive aux ancêtres de Picardie, les seuls dont on soit sûr. Mais ici encore il faut distinguer.

Certains érudits, enclins à faire de la Picardie le berceau de la famille, veulent qu'elle tire son nom d'Estrées-en-Santerre, autrement dit Estrées-Déniécourt, aujourd'hui dans l'arrondissement de Péronne. « D'anciens titres, écrit De Cagny, (1) rappellent des seigneurs du nom de ce village, dès le commencement du 13^e siècle. Une chartre de 1221 mentionne Pierre d'Estrées, le même sans doute

(1) De Cagny : **Histoire de l'arrondissement de Péronne.**

qui figure comme chevalier du Santerre portant bannière à la bataille de Bouvines en 1214. Raoul d'Estrées-en-Santerre est cité au nombre des chevaliers de la huitième croisade en 1270, et du tournoi de Hem en 1288. Dom Grenier rappelle également un Mathieu d'Estrées, vers la même époque. » Ce seraient là, s'il faut l'en croire, les ascendants de nos futurs seigneurs de Cœuvres, mais il est incapable d'établir des uns aux autres aucune filiation.

Le fief d'Estrées-en-Santerre appartiendra plus tard à nos deux grands maîtres de l'artillerie : Jean et Antoine, comme l'établissent des titres conservés dans les archives de Chantilly, et dont le plus ancien remonte à 1570. (1) Leurs armes se voyaient sur le haut d'un contrefort du chœur de l'église, mais De Cagny reconnaît qu'elles formaient un double écu avec celles de la Cauchie, ce qui prouve qu'elles étaient postérieures à l'alliance des deux maisons, et ne pouvaient remonter plus haut qu'au père même de Jean : Antoine III dit : le Jeune, si même elles remontaient jusqu'à lui. Rien ne prouve que le fief ait été antérieurement aux d'Estrées, encore moins qu'il leur ait donné leur nom.

Nous sommes donc bien forcés de commencer notre histoire au 15^e siècle, à Pierre Destrées dit Carbonnel, seigneur de Boulant, du Hamel, Itres et Lenclos-Mauroy, terres situées en Picardie, et encloses aujourd'hui dans le département de la Somme. Avec lui, son fils Antoine 1^{er}, ses petits-fils Antoine II et Antoine III, l'histoire qui jusqu'ici rampait, se met à marcher d'un pas encore trébuchant. Aussi est-ce à lui, sans remonter plus haut, que Saint-Simon, le Père Anselme, Moreri attachent en quelque sorte la dynastie. Le Laboureur, plus prudent encore, ne la fait partir que de son fils. (2)

(1) Chantilly. Les Archives. Le cabinet des titres. Paris. Champion. Tome IV. 1929. Page 239.

(2) Le Laboureur : Tableaux généalogiques. Paris. Coustelier. 1683.

On n'a sur Pierre Carbonnel que peu de renseignements (1) ; du moins suffisent-ils à démontrer son existence et son importance. Il est impossible de dire s'il a hérité ou acquis les quatre seigneuries que les généalogistes lui attribuent. Le 17 juillet 1437, il rend aveu au duc de Bourgogne, comte de Flandre, de son fief de Lenclos-Mauroy. Faut-il en conclure qu'il le possède de fraîche date ? Le document le plus instructif que nous ayons sur lui est la précieuse copie, remontant au 18^e siècle, d'actes relatifs aux terres et fiefs d'Ennemain, qui appartient présentement à M. le docteur Vinchon. Voyons ce qu'il nous apprend.

Le village d'Ennemain fait aujourd'hui partie du département de la Somme : il est dans le canton de Ham et l'arrondissement de Péronne, situé sur les bords d'une rivière, l'Aumignon, au milieu d'une épaisse forêt. Sa population est d'environ 350 habitants. Il y a des raisons de penser qu'il a été, sensiblement avant Cœuvres, l'objet des préférences des d'Estrées et un de leurs premiers foyers de rayonnement. Or Pierre, dit Carbonnel (on ne sait d'où vient ce surnom : serait-ce de Villers-Carbonnel ?) acquiert, dès 1419, plusieurs immeubles provenant du châtelain de Doingt, et constitue ainsi un fief seigneurial dans l'étendue du domaine d'Ennemain et de la baronnie d'Athies. C'est donc lui qui ouvre la voie et la montre à ses descendants.

La première de ses transactions qu'enregistre le précieux recueil de M. Vinchon, et qui date du 31 mai 1419, est particulièrement suggestive. Pierre Destrées y est simplement qualifié de « bourgeois de Péronne ». On peut se demander s'il est noble à cette date et en douter, non que ce titre exclue positivement la noblesse, mais assurément il ne l'implique pas, et il est symptomatique qu'il soit produit seul. Les documents existant à ma connaissance font envisager les d'Estrées comme descendants d'un bourgeois de Péronne, anobli entre 1419 et 1434. En effet,

(1) Les indications les plus précises sur les premiers d'Estrées sont données par le Père Anselme : tome IV, p. 596 ; par De Cagny : tome II, p. 323, 378, 651 ; enfin par le docteur Jean Vinchon : **Le livre de raison d'une famille picarde : les Vinchon (1488-1947)**. Dessaint, Doullens, 1948.

le 7 mai 1434, dans un acte d'achat — il s'agit de deux champs relevant du comte de Nesles, toujours sur le territoire d'Ennemain — leur ancêtre est appelé « honorable homme et sage Destrées, dit Carbonnet, escuyer » : c'est ainsi qu'on désigne les simples gentilshommes, mais aussi les anoblis ; et il prête serment de fidélité entre les mains du comte de Nesles. A-t-il, entre temps, accompli quelque exploit guerrier qui lui aurait valu la noblesse ? Est-il devenu alors, par achat ou autrement, propriétaire des petites seigneuries qu'on lui attribue ?

D'après le Père Anselme, il fait son testament le 10 mai 1457, tandis que sa femme, Marie de Beaumont, qui lui survivra, ne fera le sien que le 18 janvier 1474. (1) On peut, avec certitude, assurer son décès à la date du 13 juillet 1457. Imaginons-le comme un opulent et ambitieux bourgeois d'une des villes de la Somme alors les plus convoitées ; il a réussi à s'élever lui-même et à élever sa famille de la bourgeoisie à la noblesse : c'était le premier pas. Cette hypothèse, j'en conviens, n'explique pas le choix des armoiries : un fretté d'argent et de sable, au chef d'or chargé de trois merlettes de sable, voisines de celles des seigneurs d'Estrées-Blanche, mais elle est, je crois, la seule qui s'appuie sur un document.

Des trois enfants que laisse Carbonnel, deux filles, Jeanne et Catherine, sont mariées à des seigneurs du pays, mais le fils, Antoine 1^{er}, né en 1422 et seigneur de Boulant, continue, à la façon des Capétiens, l'utile et patiente besogne d'assembleur de terres, que son père avait commencée. Il acquiert, dit-on, la seigneurie de Wallieu ou Wailly-en-Santerre, qui constituait une partie du village aujourd'hui nommé Soyécourt. Un château s'y dressait, encore existant en 1607, et dont, sous le premier empire, on voyait encore des vestiges au lieudit « enclos de Wallieux ».

Surtout, il poursuit sur le territoire d'Ennemain, les achats de son père, et obtient notamment des comtes de Nesles, au bas du village, sur la rivière d'Aumignon, une

(1) Ce testament est conservé à la Bibliothèque Nationale (numéro 6539). Marie de Beaumont y est qualifiée du titre de « demoiselle de Boulant ».

certaine étendue de prairie où il bâtit un petit château entouré de fossés profonds, et qu'il habite un moment. Ce château doit subsister fort longtemps. M. le docteur Vinchon, dont les ancêtres l'occupèrent après les d'Estrées, a pu le voir dans son enfance. « Les habitants, m'écrit-il, fuyaient cette maison humide, propice aux rhumatismes, et que n'égayaient, pendant les nuits d'automne et d'hiver, que les cris d'appel des oiseaux de marais. Château de chasseurs, presque une hutte. » Et il ajoute : « Voilà ce que MM. d'Estrées auraient voulu transformer en demeure féodale. Ils n'y arrivèrent pas plus que mes ancêtres. » Les premiers d'Estrées eurent, en effet, comme les Vinchon qui les suivirent, l'ambition d'ajouter à leurs titres celui de seigneurs d'Ennemain, mais leurs prétentions se heurtèrent à la vive résistance du chapitre de Reims, de qui le village relevait originellement, et dont les chanoines s'obstinent à les appeler avec quelque dédain « fermiers d'Ennemain », comme l'atteste un curieux dossier conservé aux archives de la Somme.

Antoine 1^{er} a épousé, le 12 septembre 1447, Jeanne d'Aix ou d'Aiz au comté de Saint-Pol, issue d'une maison cadette des châtelains de Lens. Dans un acte d'Ennemain du 13 juillet 1457, il est désigné comme « noble homme, fils et héritier de noble homme Pierre d'Estrées, dit Carbonnet. » Une enquête, faite à Péronne le 25 novembre 1464, lui donne le titre d'écuyer, que son père avait obtenu. Il fait son testament le 19 décembre 1465. Il est mort, ainsi que sa femme, avant 1474, c'est-à-dire avant sa mère, selon le Père Anselme. Jeanne d'Aiz est ensevelie à Péronne, au couvent des Cordeliers.

Ils avaient eu trois fils. Le cadet, Jean, entre en religion : il sera moine de Saint-Pierre de Corbie puis abbé du Mont-Saint-Quentin, et même, d'après De Cagny, le 33^e et dernier abbé régulier de cette abbaye. Les deux autres sont désignés dans les généalogies sous les noms d'Antoine II et Antoine III.

L'aîné, Antoine II, est le principal héritier. Il passe pour seigneur de Boulant, du Hamel, d'Itres, Longavesne, Honcourt et Fesq. Sur lui également les actes d'Ennemain fournissent de précieux renseignements. Il y est qualifié

d'abord de « noble homme, seigneur de Boulan, écuyer », comme l'étaient son père et son grand-père, et aussi capitaine de Bryos ou Briot, puis capitaine du château de Péronne. Mais, dans un acte de 1504, il apparaît revêtu du titre de chevalier, que ni ses ancêtres ni lui-même jusque-là n'avaient reçu, et qui révèle une ascension certaine dans la noblesse, le titre de chevalier étant supérieur à celui d'écuyer. Nous ne savons comment il la mérita.

Des actes datés de 1482, 84, 85, permettent de suivre ses acquisitions de terres et sur le terroir d'Ennemain, et sur ceux, voisins, de Falvy et d'Athies. Ils nous prouvent qu'il ne porte pas à ce domaine moins d'intérêt que son père et son grand-père. Et si sa piété s'atteste de différentes façons et en différents endroits, par une fondation faite le 28 décembre 1520 dans cette abbaye du Mont-Saint-Quentin dont son frère avait été, ou était peut-être encore abbé, par des bienfaits à l'église Saint-Jean de Péronne que signale De Cagny, c'est encore dans la région d'Ennemain qu'elle se manifeste avec le plus d'éclat. Les anciens titres du chapitre de Reims transférés aux archives de la Somme, le désignent en effet comme le fondateur, en 1525, de la chapelle de Notre-Dame des Joies, à un quart de lieue d'Ennemain, à deux lieues de Péronne, dans le diocèse de Noyon.

Sur cette chapelle, que la guerre de 1914-1918 a détruite, il reste, comme témoignages, quelques documents d'archives, quelques pages de l'abbé De Cagny qui fut curé d'Ennemain, (1) quelques indications de *l'Épigraphie de Picardie* de Roger Rodière, et, au point de vue iconographique, un croquis publié par De Cagny en tête d'une brochure, une photographie bien effacée, appartenant à Mme Noughier, maire d'Athies, d'un dessin perdu, surtout un tableau de l'époque romantique, appartenant au docteur Vinchon, et, toujours dans la possession de ce dernier, la statue en bois de saint Antoine, patron du fondateur, exécutée sur ses ordres, et qui remonte à

(1) Voir son **Histoire de l'arrondissement de Péronne**. Tome II, page 307, et une petite brochure in-16, de 16 pages sur Notre-Dame des Joies. Amiens, 1883, avec, au début, un croquis.

l'origine du monument. Ce dernier objet, envoyé en réparation à Paris en 1914, a dû à cette circonstance d'échapper au désastre.

Quant à l'emplacement, c'était une éminence centrale, entre Ennemain, Falvy, Epénancourt, Cizancourt et Saint-Christ, le sommet d'une vallée dite *Vallée Bataille*, inclinée vers la Somme. Sur la hauteur d'en face, se dressait autrefois un monastère dit *l'Hermitage* ; tout auprès, avait été plantée une croix appelée *Croix Comtesse*.

Haute et spacieuse, la chapelle à laquelle reste attaché le nom de Notre-Dame des Joies, avait été bâtie par un architecte nommé Jean de Harlan, dans le style gothique flamboyant. Le portail était remarquable. De Cagny admire justement ses panneaux ou arcades trilobées, son archivolte surmontée de l'écusson de la maison d'Estrées ; et toute sorte d'attributs chevaleresques : une épée, un haubert, un casque ; plus haut la tête de saint Jean, incrustée dans le pignon d'où s'élevait un simple clocheton, et, enfin, répandus un peu partout sur les ailes, des chardons, des chardons de chez nous, rappelant nos prairies, et que la terre même semblait avoir prêtés à la pierre.

A l'intérieur, dont il est plus difficile de juger car on n'en conserve aucune image, des branches de chêne parcouraient une corniche çà et là interrompue par des sculptures en saillie. Des armoiries multipliées attestaient, suivant De Cagny, un fondateur d'autant plus jaloux de sa noblesse qu'elle était — nous pouvons le supposer — d'assez fraîche date. Celles de la maison d'Estrées dominaient le saint Antoine aujourd'hui recueilli par M. Vinchon. Jusqu'en 1690, on put remarquer, dans un vitrail placé près de l'autel, un jeune chevalier imberbe, à genoux, vêtu d'une cotte d'armes blasonnée de l'écu d'Estrées. Était-ce Antoine II lui-même ? Mais il n'était plus jeune en 1525. Son fils Antoine ? Mais il était mort à cette date. Était-ce son neveu Jean, alors âgé de 39 ans ? Toujours est-il que le cardinal César fit, en 1690, amener à Cœuvres le portrait de cet ancêtre pour nous mystérieux. (1)

(1) *Épitaphier de Picardie*, par Rodière. Paris. Picard, 1925, page 417.

On s'est demandé à quelle occasion Antoine II décida d'élever en cet endroit une chapelle ? De Cagny rapporte une vieille tradition. Au début du 16^e siècle, un capitaine, à la tête de soldats français, aurait rencontré, dans la vallée, un corps de troupes anglaises, et, au plus fort de la mêlée, aurait voué à la Vierge un sanctuaire sur le sommet, s'il remportait la victoire. Ce capitaine aurait été Antoine II. Peut-être y a-t-il dans ce récit un fond de vérité, bien qu'aucun historien ne le confirme. Antoine était capitaine des châteaux de Briot et de Péronne, et il y a eu, entre 1520 et 1525, des engagements avec les Anglais d'Henri VIII dans le nord de la France, mais il se peut aussi que l'histoire ait été inventée pour justifier le nom de la vallée, dite Vallée Bataille.

Le terrain où avait été bâtie Notre-Dame des Joies relevait de la seigneurie du chapitre de Reims, mais l'évêque de Noyon en nommait le chapelain. En 1793, une brave femme d'Ennemain réussit à empêcher les révolutionnaires de la démolir. Elle est alors acquise par M. Jean-Baptiste Vinchon, issu lui-même d'une vieille famille d'Ennemain, qui avait succédé aux d'Estrées dans la possession de nombreux fiefs. Restaurée par ses soins, restituée au culte, devenue lieu de pèlerinage, elle n'en reste pas moins la propriété des siens jusqu'à sa complète destruction par la guerre, et ils en possèdent encore l'emplacement.

Antoine II, de son mariage avec Jeanne de Flandres-Drinkam, a cinq enfants : trois filles et deux fils, mais cette postérité disparaît ou s'efface assez vite. Des deux fils, l'aîné Antoine, seigneur de Bernes, et qui semble avoir été, comme son père, capitaine des châteaux de Briot et de Péronne, meurt sans enfants, avant son père, en 1524, tandis que le cadet devient chanoine de Noyon. Des trois filles, les deux dernières sont mises en religion. Seule l'aînée, Jacqueline, se marie. Elle épouse, le 20 mai 1498, en premières noces, Jean de Hennin, seigneur de Cuvilliers. A l'occasion de son mariage, dès le 20 octobre de l'an 1500, par un acte dont nous avons copie, Antoine II lui fait cadeau du château et des terres d'Ennemain. Lui-même dictera son testament le 28 octobre 1526 et mourra, dit-on, en 1527. Son décès est en tout cas certain



La Chapelle de Notre-Dame des Joies, bâtie en 1525



à la date du 8 mars 1527, comme il ressort d'un acte d'Ennemain. Rien ne permet de penser qu'il ait été enseveli dans la chapelle qu'il avait créée.

Sa fille Jacqueline aura encore, après Jean Hennin, deux autres maris. Cela explique sans doute que, dès 1570, m'écrit Mme Noughier, maire d'Athies, les terres d'Ennemain aient passé à une autre famille, celle des Vinchon. On peut dire que, dès la mort d'Antoine II, les d'Estrées ont cessé de s'occuper d'elles, après y avoir placé bien des espérances et des ambitions. Tout en gardant des terres et des intérêts en Picardie, ils se laissent emporter à d'autres vents, dans des directions différentes.

Le frère d'Antoine II, que les généalogistes désignent sous le nom d'Antoine III le Jeune, aurait eu peu de bien. D'après Moreri, sa mère, Jeanne d'Aiz, lui laissa la seigneurie de Walieu, située aujourd'hui dans la Somme. Deux événements, à ce qu'il me semble, illustrent sa vie.

Le premier est son mariage avec Jeanne, dame de la Cauchie, Neuville, Locquin et Watteland en Boulonnais, à une date que nous ne connaissons pas, mais qui ne peut être postérieure à 1486. (1) « La Cauchie, précise Lefebvre, était un hameau du village de Locquin, à cinq lieues de Calais. » L'épouse était, à ce qu'il semble, une assez riche héritière ; il est possible qu'elle ait attiré son mari dans le Boulonnais, ce qui donnera lieu à Saint-Simon de croire ses descendants issus de cette région. Les armes de la Cauchie, d'or au lion d'azur couronné et lampassé de gueules, s'unirent désormais à celles des d'Estrées dans le blason de la famille. Celle-ci, sur l'acte d'érection de la terre de Cœuvres en duché-pairie, qui traduit si bien ses prétentions, fait porter que « dans le pays boulonnais, ses ancêtres se sont toujours opposés aux diverses

(1) Lefebvre veut que le mariage ait été célébré en 1520. Je ne puis accepter cette date puisque l'aîné des fils d'Antoine le Jeune et de Jeanne de la Cauchie est né — comme Lefebvre lui-même l'admet — en 1486. D'autre part le Père Anselme, souvent si précieux à consulter, répète en partie, à propos d'Antoine le Jeune ce qu'il a dit d'Antoine 1^{er}. Cette inadvertance lui ôte, sur certains points, toute autorité.

entreprises des ennemis de cet état, même à la prise de Calais par les Anglais en l'an 1347. » Est-ce une allusion aux ascendants de Jeanne de la Cauchie ?

Un autre événement, qui a son importance pour Antoine III et les siens, est signalé par le Père Anselme et Haudicquer de Blancourt. Il est entré, en l'an 1500, assure le Père Anselme, on ne sait à quel titre ni dans quelles circonstances, dans la maison du roi Louis XII ; il est un de ses gentilshommes, ce qui explique qu'un de ses fils soit devenu page de la reine Anne de Bretagne. Pour lui, descendant encore si rapproché du bourgeois de Péronne Carbonnel, cette accession auprès des personnes royales marqué un indiscutable progrès. Il aurait d'ailleurs peu survécu à son souverain, ayant fait son testament le 13 avril 1516, et étant mort sans doute cette année-là.

Il a, de sa femme Jeanne de la Cauchie, deux filles : Françoise et Marguerite, qui se marieront, et deux fils. Le cadet, Antoine, sera d'église, et mourra, en 1563, chanoine de Noyon ; l'aîné Jean, destiné aux armes, fera le premier entrer sa maison dans la grande lumière de l'histoire. Quels qu'aient été ses aïeux, que nous avons peine à faire sortir de l'ombre, on peut dire, en reprenant l'énergique expression d'Alfred de Vigny, qu'ils descendront de lui.

Jusqu'au moment où nous arrivons, c'est-à-dire jusqu'au début du 16^e siècle, nous les avons vu cheminer obscurément, s'élever sans doute de la bourgeoisie à la noblesse, s'agrandir peu à peu, par achats ou par mariages, en Picardie, puis, sans perdre pied dans le pays, acquérir des terres dans le Boulonnais, et enfin, s'approcher du roi.

Or Boulonnais et Picardie ont connu des jours agités, depuis 1419, l'année où se révèle à nous l'existence de Pierre Carbonnel, à 1516, date présumée de la mort d'Antoine III, et 1527, date de celle d'Antoine II. D'abord ces provinces figurent parmi les enjeux de la formidable lutte qui met aux prises le roi de France et les ducs de Bourgogne. Les caprices du sort les font sans cesse passer d'une main à l'autre. Le 8 octobre 1463, Louis XI force Philippe le Bon à lui rétrocéder, pour une forte somme,

ses terres et seigneuries de Picardie ; il les lui abandonne de nouveau en octobre 1465, par le traité de Conflans, mais il ne cesse d'y multiplier les sourds empiètements. C'est à Péronne même, la ville d'où nos d'Estrées sont issus, qu'il a, avec Charles le Téméraire, la malencontreuse entrevue de 1468. En avril 1475, il déchaîne sur la région le pillage et l'incendie ; en 1477, aussitôt la mort de son adversaire, il y soumet les places bourguignonnes, et, par la même occasion, remet la main sur ce comté de Boulogne qu'il déclare tenir en fief de Notre-Dame. Enfin, en 1482, par le traité d'Arras, il obtient définitivement Boulonnais et Picardie.

On aimerait savoir quel fut, au milieu de ce dramatique conflit, l'attitude de nos successifs Antoines. Sans doute surent-ils passer opportunément, avec tant d'autres, avec la fortune, du duc de Bourgogne à qui Carbonnel rendait foi et hommage pour ses terres, au roi de France victorieux. On voudrait connaître aussi la part qu'ils prirent aux entreprises de Charles VIII et de Louis XII. Antoine III, qui était attaché à ce dernier souverain, l'accompagna-t-il en Italie ? Antoine II eut-il à combattre contre les Anglais ? L'acte d'érection du marquisat de Cœuvres en duché-pairie, rédigé par la famille ou sous son inspiration, les montre n'épargnant ni leurs biens ni leurs personnes « durant toutes les guerres survenues à cette couronne en France, Bourgogne et Italie. » Mais aucun historien, à ma connaissance, ne nous renseigne avec précision. Sans doute étaient-ils encore de trop petits seigneurs pour qu'on en tînt compte. Cette question, qui se pose à leur sujet, ne se posera plus pour leurs descendants : on n'aura plus, dans les guerres suivantes, au cours de trois siècles, à se demander où étaient les d'Estrées.

MAXIMILIEN BUFFENOIR.

Le registre d'écrou de la maison d'arrêt de Braine

C'est en compulsant et en nous efforçant de classer les archives de la Justice de Paix de Braine que ce registre est parvenu entre nos mains.

Ces archives sont contenues dans une armoire ancienne se trouvant dans le cabinet du Juge de Paix.

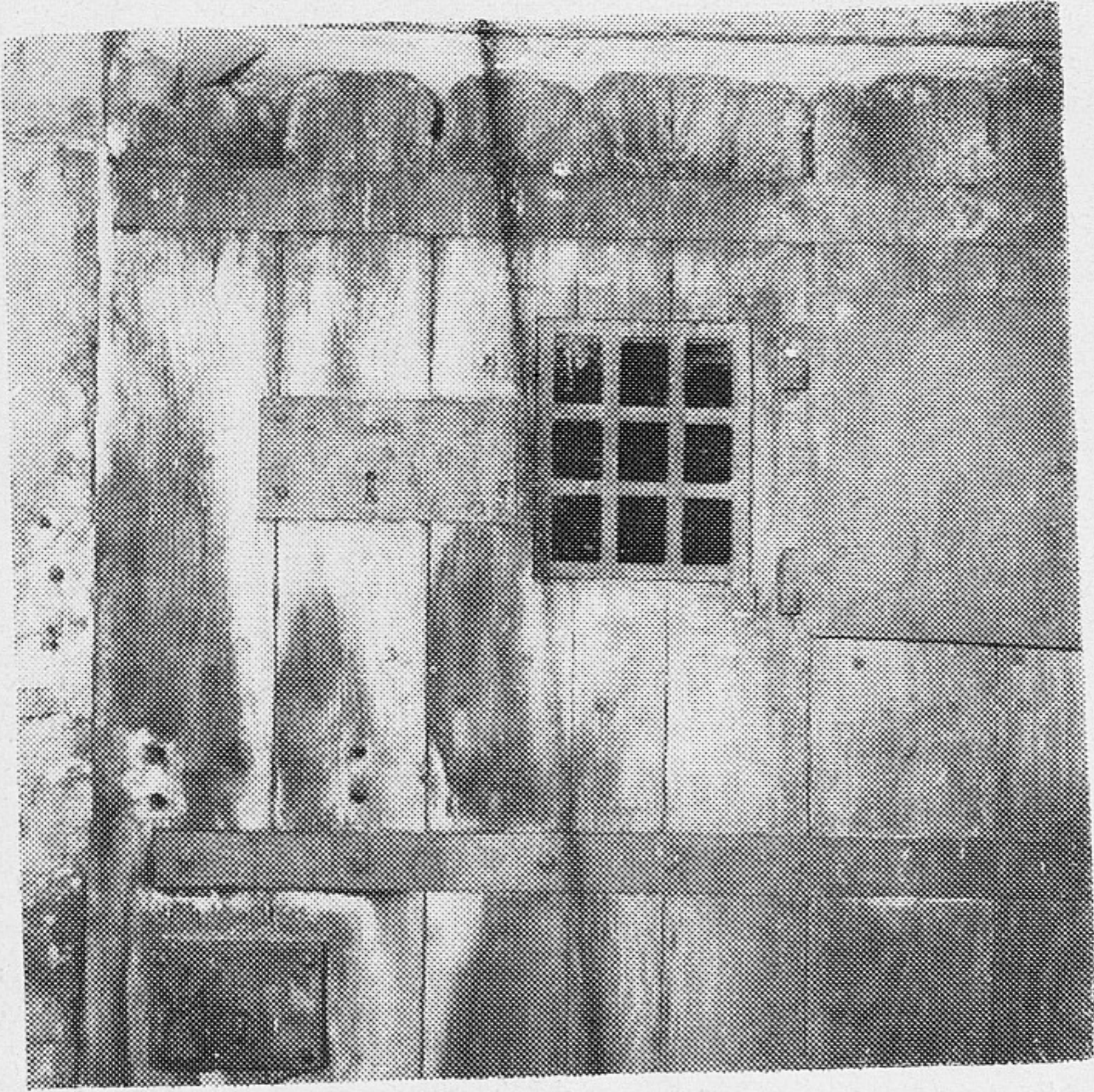
Ce document est de mince épaisseur et en fort mauvais état. Sur la page de garde on peut lire : « Registre des geolles des prisons de la ville (comté) de Braine (et baronnie de Pontarcy) 1784 ». Les mots entre parenthèses ont été bâtonnés, vraisemblablement après coup. Un greffier a sans doute cru bon de faire ce geste dicté par un excès de zèle républicain. La première page a été paraphée par Jean-Baptiste Alexandre de la Ruelle Duport, avocat au Parlement, lieutenant général de police au bailliage de Fismes, bailly-juge et garde-scel ordinaire, civil, criminel et de police, juge gruyer et voyer des villes, bailliages et comté de Braine, baronnie de Pontarcy et dépendances.

Le premier écrou est daté du 30 juillet 1784 et le dernier du 30 juillet 1826. Le registre a donc été utilisé pendant 42 ans, période assez courte, à vrai dire, mais comportant neuf régimes politiques, toute la diversité dans les motifs d'arrestation que peut comporter semblable instabilité se reflète dans ses pages.

DATES DES ACTES.

Du 30 juillet 1784 au 26 octobre 1793 le calendrier grégorien est respecté. Le premier acte du calendrier républicain est du 14 brumaire 1793. On sait que l'adoption de ce dernier a été ordonnée par une loi du 24 novembre 1793 (4 frimaire An II) avec effet rétroactif.

A Braine, on suit à la lettre les ordres venant de Paris, on les a même précédés de quelques jours. A noter que



Porte de la Geôle.



l'on sent l'inquiétude des rédacteurs pendant cette période où l'emploi du « nouveau style » était brevet de civisme ; certains écrivent encore après le 15 brumaire le quantième de l'année (1793), d'autres oublient la mention (après République française) « une et indivisible », d'autres la respectent.

Très tôt, dès janvier 1794, le calendrier républicain est la règle. Le dernier acte, ainsi daté, est du 28 messidor an XIII — (17 juillet 1804) — il coïncide d'ailleurs avec une interruption des emprisonnements. Dès 1806, le calendrier grégorien est employé. Le gendarme Guillot, de Braine, arrêté pour vol de raisin, la fille Julie Hubert, de Bazoches « le 1^{er} fête sans-culotide l'an II » — (18 septembre 1794) — Cette dénomination des cinq derniers jours de l'année dure peu et dès l'an III on lit la mention « nième jour complémentaire ».

L'ÉCRITURE, L'ORTHOGRAPHE, LA FORME.

L'encre en est passée mais presque toujours déchiffrable, nous n'osons dire lisible, parce que la facture en est souvent grossière. La forme est respectée ; trop peut-être.

L'orthographe est lamentable, mais paraît s'améliorer après l'Empire. La gendarmerie assez inculte jusqu'en 1810 environ acquiert du savoir-faire par la suite.

Les actes rédigés par l'autorité municipale sont corrects, ceux émanant du juge de paix ou de son greffier sont impeccables. Les connaissances géographiques sont minimes : Aix-la-Chapelle, qui semble être un centre de rassemblement important pour militaires isolés, s'écrit « Ex la Chapel » ou même « La Chapel ». On arrête pour « cosse » de vol, on « dépoze » à la maison « de sûreté » ou « da ret » de Braine. On arrête pour « un subordination » et sur « mandadaret » « dé serné » par le juge compétent.

QUALITÉ DES RÉDACTEURS.

Les trois quarts des actes sont établis par la gendarmerie. Sa dénomination suit les fluctuations politiques, elle est instructive.

Sous l'ancien régime, elle se manifeste peu ; l'écrou se fait sous la mention « avoir écroué dans les prisons de » et se termine par « en vertu d'un ordre du Roi ».

Après 1789, les signataires dévoilent leurs fonctions « tous deux cavaliers de la maréchaussée » ou « brigadier de maréchaussée ». Il faut attendre l'an IV pour qu'apparaisse la qualité de « gendarme national ».

LA MAISON D'ARRÊT DE BRAINE.

Elle se trouvait placée sous l'ancien auditoire du lieutenant criminel de Braine. Ce dernier, démoli en 1785, fut reconstruit par les soins du comte d'Egmont et terminé en 1788. La Révolution mit sous la main de la Nation « géôle et Prétoire ». La prison se trouve sous l'actuel Hôtel de Ville. Bien déchue, elle n'est plus que le débarras du concierge. Autrefois elle comportait une pistole, chambre destinée aux personnes de qualité, et un cachot noir, pour les individus dangereux.

La maison d'arrêt sert aussi de local disciplinaire. Les gendarmes même y viennent parfois autrement que comme représentants de l'autorité. Le 7 pluviôse an VI, on a consigné à la maison d'arrêt « le citoyen Henry Cesselin, gendarme de notre brigade pour cause d'insubordination et indiscipline militaire ».

Le 1^{er} octobre 1791, arrive à Braine, un bataillon de la Haute-Vienne composé de volontaires. Nous avons les noms de beaucoup d'officiers et de sous-officiers. Retenons celui du lieutenant-colonel Harbonneau. Cette garnison s'installe et demeure jusqu'au 30 avril 1792. Quelques vols, quelques menus faits marquent sa présence ; relevons-en deux : le nommé Navière, aide-chirurgien-major dudit bataillon est écroué le 10 mars « pour cause d'indiscipline militaire » ; comme toujours les soldats traînent des ribaudes à leur suite. Le 16 novembre 1791 est incarcérée « Elisabeth Joncque, fille libertine, allant faire ses couches à Paris et suspecte. »

Le 25 frimaire 1793 le 12^e bataillon de volontaires de Paris cantonne à Braine. Son capitaine est le citoyen Lecomte, dit Brutus, adjudant-major et instructeur. Le

15 germinal 1794 le 23^e régiment de chasseurs à cheval fait un long séjour à Braine, puisqu'il cantonne jusqu'au 2 messidor an II — (22 juin 1794) —. Le capitaine Lefranc commandait son dépôt.

Le 30 nivôse an III — (27 janvier 1795) — le 3^e régiment de chasseurs à cheval vient tenir ses quartiers d'hiver à Braine sous les ordres du commandant Dumargat. Il ne quitte la ville qu'en fructidor an IV. Aucun incident grave, sauf les banales incartades des militaires en manœuvres, ne trouble la sérénité des rapports entre les habitants et la troupe.

L'AFFAIRE DE LA DEMI-LUNE.

En 1817, plusieurs pages du registre sont consacrées à une affaire dont voici la genèse et les développements.

Il faut tout d'abord préciser le climat dans lequel se déroulent les faits. Le gouvernement de Louis XVIII s'est installé sur les ruines du régime impérial. Il porte en lui un vice originel, il est né de la défaite, de l'invasion, de l'immixion étrangère. Certes il apporte la paix extérieure solidement garantie par les Cours étrangères, par la diplomatie de Talleyrand au Congrès de Vienne, par l'éloignement définitif de « l'Ogre » en son île perdue.

Mais à l'intérieur, les ultras de la Chambre Introuvable ont fait montre d'un conservatisme attardé. Des émigrés ont cru pouvoir réaliser une revanche. La terreur blanche s'est abattue sur bien des têtes ; Ney, Brune, les régicides, les préfets de l'Empire. Le menu peuple gronde et admet mal qu'on annule ainsi vingt-cinq ans d'histoire. De la république, les citoyens veulent à tout prix conserver les conquêtes agraires, sociales et politiques. De l'Empire, ils oublient volontiers la misère pour ne se souvenir que de la gloire.

Dans ce canton de Braine, nombreux sont les anciens grognards retournés à la charrue qui gardent la nostalgie de l'épopée napoléonienne. Des prisonniers libérés ou évadés des geôles de Russie et d'Allemagne passent à pied, étape par étape, causent aux petites gens, aux laboureurs, aux ouvriers et racontent leurs campagnes,

leurs exploits, avec peut-être l'exagération de celui qui vient de loin. Les deux grenadiers de Heine et de Schumann sont légion.

Soldats pendant 15 ans, sans apprentissage d'un état quelconque, ils forment le ferment d'une possible conjuration. D'ailleurs on a tellement conspiré depuis un quart de siècle contre les Girondins, contre la Montagne, contre les « enragés », contre Barras, contre Bonaparte que le pli est pris, on est encore tout prêt à « renverser le gouvernement ». C'est le seul motif d'arrestation de Joseph Brailludet, Canard, Louis Borquin et Charles Louis Martin, le 6 juin 1817, pour cette cause et pour celle de rassemblement, plus Jacques Lejeune, appréhendé le 3 juin note le procès-verbal. Le 10 juin 1817 quatre autres internés viennent rejoindre les précédents : François Leleu, Franciale Huas, Claire Rouyer et Prime Leleu.

Dès lors les écrous se succèdent rapidement : le 12 juin ce sont Michel Tate et ses deux fils ; Gilbert, Jean-Marie, Joseph Constant, Jean-Marie Tate, Antoine Constant, Henry Achain, les deux Fiocret père et fils, arrêtés par mandat d'amener pour avoir fait partie du rassemblement du 5 juin à la demi-lune du moulin de Quincampoix.

Le lieu de ce rassemblement fut bien choisi : endroit situé à mi-chemin entre Braine et Sermoise, à proximité de la route nationale et d'accès facile, assez écarté de toute habitation pour se trouver à l'abri des oreilles et des regards indiscrets. Entre la Vesle et la route court une assez longue bande de terrain marécageux, couverte de peupliers, de saules, zone de silence propice aux rencontres, aux parloles, à la discrétion requise en la matière. On est en juin, les prés-bois sont couverts d'herbe, le sol lui-même est ferme, mais assez peu sonore pour qu'on ne perçoive point les pas des conjurés se rendant aux rendez-vous. Le clapotis du moulin tout proche aide, lui aussi, à couvrir le tumulte ; Chassemy n'est pas loin, c'est une grosse commune du canton, pays morcelé, de petite culture où les idées révolutionnaires ont dû prendre corps un peu plus qu'ailleurs : le jacobinisme y est traditionnel même de nos jours.

En annexe, un certificat, daté de 1834, atteste l'arrestation de Fiocret (Louis) de la commune de Chassemy. Est-ce le chef de cette conjuration ? c'est possible.

Le 13 juin, nouvelle charrette : 27 hommes à la fois, « lesquels avaient fait partie du rassemblement de Quincampoix ». Par la suite, un groupe de vingt conjurés est transféré à la prison de Braine. Le séjour en la geôle de la ville n'est pas long : une journée et une nuit, si le lendemain est « ouvrable » ; deux jours si c'est un dimanche. Le Tribunal criminel de Soissons et sa prison recueillent les prévenus. Le gouvernement a surtout hâte de couper l'herbe sous le pied des conjurés en mettant sans retard quatre murs entre eux et leur famille.

Et puis, ne l'oublions pas, le captif de Sainte-Hélène vit encore sur son rocher.

L'histoire, celle qu'on écrit avec un grand H, ne dit mot de l'affaire de Quincampoix. Tout laisse donc à penser que le complot fut étouffé dans l'œuf. Cette opinion est confirmée par la modification apportée par les enquêteurs dans les motifs des arrestations ; on a passé du « rassemblement tendant à renverser le gouvernement » au « rassemblement » tout court, puis à l'inculpation très anodine de « cris séditieux ».

Comment la police royale a-t-elle eu vent de l'affaire ?

L'arrestation liminaire du 6 juin, lendemain du rassemblement, est précédée de celle de Lejeune le 3 ; aurait-il donné les noms des conjurés ou même simplement la date de la réunion ? Pure hypothèse, mais elle est plausible. L'aventure a tout de même un épilogue. Le 4 juin 1834, Louis-Antoine Judas, concierge du dépôt de sûreté de Braine, produit un certificat constatant l'écrou, le 12 juin 1817, de Louis Fiocret fils, faisant partie du rassemblement de la demi-lune de Quincampoix. Pourquoi cette attestation fournie 17 années plus tard sous la débonnaire Majesté du roi-citoyen Louis-Philippe ? Distinction honorifique au conjuré survivant ; réhabilitation d'un militant injustement emprisonné. L'hypothèse peut, là aussi, se défendre. L'intérêt de cette affaire réside dans deux

observations : Nombre des conjurés : 60 et noms de ceux-ci. On retrouve ces noms de famille en 1956 dans les environs immédiats de Braine, à Chassemy, à Augy, à Courcelles, à Bazoches. Nul doute que ces arrestations massives ont dû jeter un certain désarroi dans de nombreux foyers.

Souhaitons que ceux d'aujourd'hui retrouvent les noms de lointains ancêtres et qu'ils en tirent quelque satisfaction, ce sera notre récompense.

ROGER HAUTION.

L'HISTORIQUE DU VOL A VOILE

*(Communication lue lors de la Séance publique
du 16 Octobre 1955)*

Les promeneurs soissonnais qui, le dimanche, vont goûter la fraîcheur et la beauté de notre parc municipal et qui, de cet endroit, voient évoluer de grands oiseaux silencieux, se doutent-ils que cette découverte de l'homme remonte aux temps les plus anciens ?

L'idée de naviguer ou de s'élever dans les airs par des moyens artificiels est évidemment aussi ancienne que l'humanité. Néanmoins et contrairement à ce que l'on a souvent déclaré il n'y a dans les anciennes civilisations qu'un nombre très restreint de traditions se rapportant à des tentatives de construction et d'essais de machines volantes. Le fait est d'autant plus surprenant que l'antiquité possédait les moyens de construire des appareils analogues à nos actuels planeurs et l'on pourrait penser que la science des Egyptiens et des Chinois se serait exercée dans ce domaine. Par contre, les divinités ailées, ainsi que les trajets aériens par moyens magiques ou fantaisistes abondent dans la plupart des légendes antiques. En Europe, toutes les légendes sont purement mythiques, à l'exception peut-être de celle de Dédale et Icare qui, de tous les récits de l'antiquité, se rapporte le plus nettement à une tentative humaine de vol aérien. Le père et le fils s'évadant du Labyrinthe où ils étaient détenus par Minos, au moyen d'ailes en plumes assemblées par de la cire, le succès de Dédale traversant la mer Egée et la chute mortelle d'Icare dont le soleil fit fondre les ailes, sont des sujets bien connus.

Quoique certains savants attribuent à Archytas de Tarente, contemporain et ami de Platon, l'invention du planeur, il semble bien que c'est en l'an 814 de Rome — c'est-à-dire l'an 60 de notre ère, — qu'eut lieu la première tentative humaine authentique de vol sans moteur. Suetone, historien latin, rapporte en effet qu'aux fêtes de Rome données par Néron pour célébrer l'éternité de l'Empire, un homme, monté sur un vaste cerf-volant, probablement un planeur, se jeta du haut d'un monument et après une glissade fit une chute mortelle. Nous relevons d'autres tentatives réelles, toujours à Rome, et notamment à l'époque chrétienne par Simon le Magicien qui, lui aussi connut la même fin tragique.

Des dessins, récits, nous prouvent que de multiples essais ont été tentés par l'homme pour voler sur « un plus lourd que l'air ». Nous n'en prendrons comme exemple que les merveilleux cahiers que nous a laissés Léonard de Vinci.

Mais la grande histoire du vol à voile commence en 1856.

Le capitaine de vaisseau Jean-Marie Le Bris, après une étude approfondie des essais de ses prédécesseurs, construisit un grand planeur destiné à des essais de vol à voile, c'est-à-dire des planements où la force de l'air devait assurer la sustentation ? Très bien construit, cet appareil se composait d'un corps en forme de sabot et de deux grandes ailes d'une envergure de 15 mètres. On peut d'ailleurs voir une très belle photographie de l'engin au Musée Carnavalet. Une expérience eut lieu à Tréfontec, près de Douarnenez, en juin 1857 : l'appareil était placé sur une charrette tirée contre le vent par un cheval. L'enlèvement avec Le Bris à bord se fit parfaitement. Ici se place une anecdote amusante : un aide de l'inventeur qui était chargé de maintenir l'appareil par un cordage fut surpris de l'envol à tel point qu'il en oublia de lâcher prise et se trouva entraîné involontairement. Malgré cela le planeur atteint une altitude de 100 mètres et atterrit sans accident avec son passager imprévu. De multiples vols suivirent, tous avec succès, et il est absolument certain que Le Bris avait une théorie juste du vol à voile dont il fut le réel précurseur.

Le demi-siècle qui va suivre révélera des noms illustres dans l'histoire du planeur. En Allemagne, Otto Lilienthal effectuait plus de 2.000 glissades aériennes sur des appareils de sa conception. Ceux-ci étaient construits en bambou et rotin et recouverts en coton ; ils pesaient une vingtaine de kilogs et avaient environ 7 mètres d'envergure ! L'expérimentateur se tenait à la machine par les coudes et les avant-bras. En courant contre le vent le long d'une colline, le pilote quittait rapidement le sol et planait inclinant ses jambes et son corps pour rétablir l'équilibre de la machine. Plusieurs fois Lilienthal réussit à remonter plus haut que son point de départ et à effectuer des virages. Décédé accidentellement le 9 août 1896, Otto Lilienthal donna à l'Allemagne la gloire d'avoir possédé en lui une des plus hautes figures de l'histoire aérienne. En Angleterre, Percy Pilcher réalisa des appareils inspirés de ceux d'Otto Lilienthal et pendant quatre années ne cessa d'améliorer ses réalisations. Pilcher connut en septembre 1899 la même fin tragique que Lilienthal.

Mais le plus grand disciple du maître Allemand fut l'ingénieur Octave Chanute. Né en France en 1832, mais devenu citoyen des Etats-Unis, où il passa sa vie, Chanute fit faire à l'histoire du vol à voile un grand pas en avant. Trop âgé pour monter lui-même les planeurs très variés qu'il établit à partir de 1895, Chanute choisit de jeunes expérimentateurs et surtout entra en liaison avec les frères Wright qui, aux Etats-Unis, mirent au point un appareil comportant à peu de choses près les commandes d'un planeur actuel. En 1903, au cours d'un vol historique, l'appareil des frères Wright vola jusqu'à soixante-douze secondes n'avançant que de trente mètres. Ce résultat donne une idée de la perfection de la machine et de l'habileté des opérateurs.

Malheureusement la grande tourmente de 1914-1918 devait stopper brutalement cette envolée hardie, tous les efforts étant portés au sein des pays belligérants sur l'industrie aéronautique militaire.

C'est en 1922 que le vol à voile reprend sa marche. Profitant des résultats obtenus au cours de la guerre, les appareils s'améliorent, les profils s'affinent. L'Association Française Aérienne organise, en août 1922, à Combe-grasse

en Auvergne, un meeting de vol à voile. Il s'agissait de démontrer que nous pouvions faire aussi bien que les Allemands revenus au vol à voile à la suite des clauses du traité de Versailles paralysant leur aviation. Les performances furent modestes : on enregistra des vols de 2 à 5 minutes. C'est alors qu'on apprit les performances saisissantes réussies au troisième meeting allemand : « 3 heures 10 » en durée avec un gain d'altitude de 360 mètres. La course aux records était désormais ouverte : le 29 janvier 1923, le Français Maneyrol, sur un appareil français tenait l'air plus de 8 heures consécutives ; en 1925, le commandant Massaux, toujours sur un appareil français tenait 10 heures 20 m., record repris peu après par l'Allemand Schultz avec 12 h. 6 m. Parallèlement à ces vols de durée, de véritables voyages sans moteur sont réussis. Ainsi le 20 juillet 1929, le pilote allemand Kronfeld couvrait 142 kilomètres d'un seul trait d'ailes. Une technique nouvelle apparaît : celle du départ remorqué. Jusqu'alors les lancés se faisaient soit à l'aide d'un treuil, soit à l'aide d'un sandow, ce qui limitait la hauteur de largage du planeur et ne lui permettait pas d'atteindre les courants favorables. Le résultat de cette nouvelle façon de procéder se fit bien vite sentir : le 5 mai 1931 l'Allemand Groenhoff, après un vol de 9 heures, se posait en Tchécoslovaquie à 265 kilomètres de son point de départ, ayant enregistré des variations d'altitude allant jusqu'à 1.800 mètres.

A côté de ces performances des écoles s'ouvrent et se développent, car jusqu'alors il ne s'agissait dans la plupart des cas que d'entreprises isolées et personnelles.

Ainsi, à côté des « kracks », auteurs des records, un grand nombre de jeunes peuvent bénéficier du matériel et du concours de moniteurs mis à leur disposition. C'est alors qu'apparaît en 1936 la nationalisation : comprenant les immenses services que le vol à voile peut rendre au pays, le Ministère de l'Air ouvre six grands centres nationaux où des milliers d'élèves obtiennent leurs brevets. Outre-Rhin l'école est encore plus poussée : la presque totalité des pilotes que Goering lancera dans la fournaise en juin 1940 aura été formée dans les centres nationaux-socialistes de vol sans moteur.

La guerre et l'armistice surviennent pour interrompre net toute activité aéronautique en France. Le vol sans moteur est touché lui aussi. Cependant quelques prototypes voient le jour en zone non occupée. Cette activité inquiète l'occupant qui sait par expérience que le vol sans moteur est l'école du pilotage. Les vols sont d'abord autorisés sans s'éloigner du terrain, puis on obtient de parcourir des distances de 60 kilomètres. C'est alors que le Français Eric Nessler, les 18, 19 et 20 juin 1942 soustrait à l'Allemagne le record du monde de durée par un vol de 38 h. 1/2. Les Allemands sont vexés : ils font revenir d'urgence du front plusieurs de leurs meilleurs pilotes et, avec des possibilités nettement plus grandes, parviennent hélas ! à battre la performance de Nessler.

Mais la mesure est comble : les Français se révèlent bien gênés et l'affaire se termine pratiquement par une interdiction de vol. Cependant nos ingénieurs ont travaillé en silence et dès la libération le Ministère de l'Air crée le Service des Sports Aériens, chargé de la réorganisation de toutes les activités aériennes et notamment le vol à voile. Les grands centres sont réouverts et près de 400 Aéro-Clubs créent des sections de vol sans moteur. Le parc aéronautique étant à renouveler, demande une commande massive de matériel. Grâce à la récupération de matériel allemand, nos pilotes peuvent voler en attendant la livraison des planeurs français qui sortent plus nombreux de jour en jour. A l'étranger l'effort n'est pas moins grand : l'Angleterre et les U.S.A., dès 1948, se montrent très agressifs lors des rencontres internationales. Malgré le peu d'éléments qui peuvent nous parvenir, il semble que la Russie et les pays satellites ont également poussé très loin leurs réalisations et leurs performances : profitant d'une configuration géographique exceptionnelle et de conditions atmosphériques régulières, les Russes sont parvenus à s'approprier des records mondiaux tels que vol en circuit et vol en distance. L'Allemagne, bridée par les conditions de l'armistice, rassemble à grand'peine ses forces.

Ainsi, en 1955, pouvons-nous dire que le vol à voile est parvenu à un stade de perfection la plus poussée : certes le planeur bénéficiera encore d'améliorations grâce aux

techniciens et ingénieurs travaillant avec le concours des meilleurs pilotes. La radio, les instruments de bord, les appareils de respiration artificielle, sont autant d'éléments nouveaux qui viennent aider l'homme à monter plus haut, à aller plus loin et à voler plus longtemps. Et nous pouvons être fiers du rang que la France a su conquérir dans ce domaine, car il faut malheureusement le dire, le vol à voile n'a pas toujours été soutenu et aidé comme il aurait dû l'être. Actuellement, celui-ci est encore traité en parent pauvre. Nous ne pouvons que le regretter et regarder avec envie les pays dont les responsables ont compris que le vol à voile était l'école de l'aviation.

JACQUES SIRY.

TABLE DES MATIÈRES

<i>Un vieux quartier de Soissons. — La Rue Richebourg</i> , par Henry Luguët	3
<i>Les d'Estrées</i> , par Max. Buffenoir	46
<i>Le Registre d'écrou de la maison d'arrêt de Braine</i> , par Roger Haution	74
<i>Historique du vol à voile</i> , par Jacques Siry	81



Achevé d'imprimer
sur les presses des
Ets A. BATICLE
à Chauny (Aisne)
le 28 Février 1957
N° d'Édition : 236
Dépôt légal : 1^{er} Trimestre 1957